

Bulletin Municipal **MALIGNY**



n°66 - août 2016

LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs années, nous sommes habitués aux images d'inondations et de catastrophes naturelles, mais généralement elles concernent la partie méridionale de notre pays ou des contrées lointaines. Notre village est coutumier des caprices du Serein, mais personne n'aurait pensé qu'un jour nous subirions un tel déluge climatique venant non pas de la rivière mais de nos coteaux.

L'orage qui s'est abattu sur la commune était violent mais nous en avons déjà connu des semblables. Par contre, les trombes d'eau qui se sont déversées sur le haut du village et sur le vignoble ne se sont jamais vues de mémoire de Malinéens. Quels que soit nos équipements nous n'aurions pas pu et nous ne pourrions jamais absorber une telle quantité d'eau. Les dégâts sont considérables dans le bas du village : maisons inhabitables, granges ébouloées, clôtures emportées, caves inondées, électroménager détruit....

Aussi, le phénomène observé doit nous faire réfléchir aux améliorations à apporter à l'écoulement du ru des Vaurelaines : largeur et curage du lit, entretien des berges, capacité d'absorption des différents ponts et busages, et notamment le pont de la rue de Picardie, nécessité de réaliser des bassins de rétention. Nous y travaillons. Une étude de l'ensemble du bassin versant a été commandée au syndicat de rivière pour définir les priorités et des devis sont en cours d'élaboration. Il est à rappeler que le ru appartient pour moitié aux riverains, entre la rue des Plantes et la rue des Maisons Rouges. Ceci ne nous facilite pas la tâche même s'il y a eu une prise de conscience générale du risque.

Nous attendons désormais, avec impatience, le classement en catastrophe naturelle. Dès le 15 mai, un dossier a été déposé à la préfecture. Des contacts ont été pris avec le député, le ministère de l'intérieur et le ministre de l'agriculture. Notre demande doit suivre un chemin compliqué puisqu'elle passe de la préfecture à une commission nationale qui statue en suivant souvent les avis de Météo France, puis en conseil des Ministres avant de paraître au journal officiel. D'après mes informations, elle est en bonne voie, mais les jours passants notre impatience grandit ainsi que celle des sinistrés.

Au-delà de la violence de l'événement, des dégâts provoqués, des récoltes ravagées et du désarroi des sinistrés, je voudrais saluer l'immense élan de solidarité dont a fait preuve une grande partie de la population. Chacun à la hauteur de ses moyens est venu porter assistance. Les viticulteurs ont mis leur matériel à disposition, l'entreprise Patrick Marschall était présente dès le lendemain, bénévolement, pour sécuriser les lieux. Enfin, je n'oublierai pas nos pompiers qui n'ont pas compté leur temps et leur fatigue, trois jours durant, pour venir en aide aux habitants et redonner un aspect acceptable à ce secteur du village. Une preuve que, dans notre société très individualiste, face à un événement exceptionnel, le mot solidarité a encore un sens.

Gérard ARNOUTS

BUDGET PRIMITIF 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Pour l'année 2015, le bilan comptable fait ressortir, en section de fonctionnement, un montant de dépenses de 571 779,24 € pour 962 986,65 € de recettes, soit un excédent de 391 207,41 € (240 062,77 € en 2014) . Pour la section investissement, avec 936 372,38 € de dépenses et 774 010,81 € de recettes, nous enregistrons un déficit de 162 361,57 € (39 930,15 € en 2014) mais qui sera compensé, en 2016, par 187 060,93 € de subventions qu'il nous reste à percevoir pour la construction du groupe scolaire.

Le bilan de l'année 2015 se solde donc par un compte de résultat global excédentaire de 228 845,84 €.

Suite à la dissolution du comité communal d'action sociale (CCAS), le budget primitif 2016 de la commune intègre toutes les recettes et dépenses du CCAS. Cette décision augmente artificiellement le budget communal 2016 en recettes et dépenses. Au compte administratif 2015, le CCAS était excédentaire de 43 933,40 €.

DEPENSES	BP 2013	BP 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
60 : Achats	59 450 €	55 700 €	55 100 €	48 453,83 €	50 500 €
61 : Services extérieurs	202 541 €	164 500 €	195 500 €	110 201,60 €	153 700 €
62 : Autres services ext.	34 400 €	39 330 €	26 400 €	24 962,12 €	32 600 €
63 : Taxes	7 600 €	8 050 €	9 060 €	8 856,90 €	10 360 €
64 : Frais de personnel	113 300 €	95 500 €	105 350 €	108 927 €	115 670 €
65 : Participations intercom.	97 547 €	135 898 €	142 389 €	138 572,61 €	148 496 €
65 : Indemnités des élus	29 500 €	31 200 €	32 000 €	30 527,76 €	31 500 €
66 : Intérêts des emprunts	32 000 €	29 000 €	31 000 €	27 474,42 €	35 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	45 000 €	17 374 €	45 010,39 €	0 €	32 840 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	144 865 €	185 000 €	205 000 €	0 €	340 000 €
73923 : FNGIR +Fonds péréq.	51 302 €	51 470 €	58 470 €	63 053 €	51 470 €
TOTAL	822 605 €	813 022 €	905 279,39€	571 779,24 €	1 002 136 €

Le tableau ci-dessus vous présente les budgets primitifs 2013, 2014, 2015 et 2016 ainsi que le compte administratif 2015 avec les dépenses de fonctionnement regroupées par chapitre. L'ensemble des dépenses a été inférieur à nos prévisions. Il est à noter que le prélèvement pour

investissement de 205 000 € prévu en 2015 n'a pas été effectué mais sera réalisé en 2016 à hauteur de 340 000 € pour financer l'extension du groupe scolaire.

Le FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressource) a été plus élevé que prévu. Il s'agit d'un fonds de péréquation consistant à prélever aux communes les plus riches pour redistribuer aux communes les moins favorisées.

Le chapitre le plus élevé est celui concernant les participations intercommunales à savoir les sommes dues aux différents syndicats (collège, SIVOS, syndicat de rivière, communauté de communes) et depuis 2014 le contingent incendie qui était auparavant à la charge de la Communauté de communes (27 253 € en 2015). En 2015, nous avons également participé au voyage à la neige de 2 classes à hauteur de 5 250 €.

RECETTES	BP 2013	BP 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016
02 : Produits antérieurs	144 267 €	108 504 €	200 132 €	207 122,10€	272 779 €
70 : Produits des services	12 200 €	13 186 €	12 500 €	10 548,44 €	12 500 €
73 : Contributions directes	392 266 €	364 159 €	354 758 €	359 237 €	359 000 €
73 : Autres contributions	101 832 €	106 832 €	128 437 €	135 081,91€	130 031 €
74 : Participations de l'Etat	122 039 €	162 340 €	152 452 €	176 805,73€	160 513 €
75 : Locations diverses	50 000 €	56 000 €	56 000 €	56 940,83 €	67 312,76 €
77 : Produits exceptionnels	0 €	2000 €	0 €	17 250,55 €	0 €
TOTAL	822 605 €	813 022 €	905 279 €	962 986,65€	1 002 136 €

Au compte administratif 2015, le chapitre produits exceptionnels s'élève à 17 250 € car il comprend la vente de la grange Pasquier (ancien atelier communal) pour 10 000 €, l'ancien camion de pompiers pour 750 €, 4 961 € de remboursement d'assurance et de trop perçu EDF et quelques libéralités et remboursement de parts sociales.

Le budget prévisionnel 2016 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 002 136 €. Il est en légère augmentation par rapport au compte administratif 2015 car il prend en compte les excédents du CCAS.

Ce budget a été établi sans augmentation des taux d'imposition, inchangés depuis 2011, année de la réforme sur la répartition des impôts locaux entre les diverses collectivités. Les contributions directes représentent 36% de nos recettes, les participations de l'Etat 16% et les autres contributions 13%.

Pour 2015, le compte administratif, avec 936 372,38 € de dépenses et 774 010,81 € de recettes, fait ressortir un déficit de 162 361,57 €. Son origine est liée à la construction du groupe scolaire et au décalage entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions. En effet, le solde des aides de l'Etat (DETR) n'interviendra que lorsque l'opération sera complètement achevée. Sur les 378 960 € attendus, il reste 187 060,93 € à percevoir mais sur l'exercice 2016. Un prêt relais a été contracté pour remédier à cela ainsi que pour assurer le financement de la TVA qui nous est remboursée que 2 ans après.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, l'essentiel des dépenses 2015 est consacré à l'extension de l'école. Les 30 000 € prévus pour la voirie n'ont pas été payés en 2015,

les travaux ayant été réalisés tardivement les factures ne sont arrivées qu'en fin d'année et donc réglées sur 2016.

Pour le panneau publicitaire (960 €) la dépense a été réglée en investissement et la recette des annonceurs encaissée en fonctionnement dans les produits exceptionnels.

INVESTISSEMENTS 2015

	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES 2015					
	BP 2015	CA 2015	Réserves	FC TVA	Taxe aména	Subventions	Emp.	Caution Vente
			1068	10222	10223	1321/1323	1641	165/21318
Résultat reporté	39 930,38 €	39 930,38 €	39 930,38 €	29 041,00 €	1 055,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement prêts	60 100,00 €	60 096,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement Caution	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 335,00 €
Camion pompiers	35 790,00 €	35 040,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	750,00 €
Construction groupe scolaire	955 060,00 €	785 441,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	191 899,07 €	500 000,00 €	0,00 €
Pannbeau publicitaire	0,00 €	960,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Barrières point J	0,00 €	2 238,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Grange (rue des Maisons Rouges)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Bâtiments („Pasquiet",pompiers)	32 001,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Hangar (porte)	0,00 €	2 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fontaine	0,00 €	8 644,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses 2015	1 164 681,38 €	936 372,38 €	39 930,38 €	29 041,00 €	1 055,36 €	191 899,07 €	500 000,00 €	12 085,00 €
Total recettes 2015						774 010,81 €		

INVESTISSEMENTS 2016

	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES 2016						
	BP 2015	BP 2016	Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions	Emp.	Vente école	Caution
			1068	O21	10222	1321/1323	1641	O24	165
Résultat reporté mairie	39 930,38 €	162 361,57 €	162 361,57 €	340 000,00 €	15 761,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Résultat reporté CCAS	4 030,92 €	4 159,92 €	4 159,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement prêts mairie (	60 100,00 €	72 822,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement prêts CCAS (	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cautions mairie (	1 800,00 €	2 500,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 501,51 €
Cautions CCAS (	469,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction groupe scolaire	955 060,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129 046,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €
Aménagement cour groupe scolaire	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 014,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie (46 200€ engagés)	30 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiments (fontaine,Lamblin)	32 001,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Grange rue des Maisons Rouges	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Camion pompiers	35 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses 2014/2015	1 173 181,30 €	861 844,00 €	166 521,49 €	340 000,00 €	15 761,00 €	187 060,00 €	0,00 €	150 000,00 €	2 501,51 €
Total						861 844,00 €			

Pour l'exercice 2016, les principales dépenses sont pour solder l'extension de l'école et pour réaliser la deuxième tranche de travaux à savoir l'aménagement de la cour et le ravalement de l'ensemble de l'ancien bâtiment et du local des pompiers.

Afin d'aider les collectivités dans leurs investissements, l'Etat a lancé un programme d'aide à l'investissement. Nous avons déposé une demande dans ce sens. Nous avons été retenus et obtenu une subvention supplémentaire de 65 084 € pour le groupe scolaire. Toutefois, cette recette étant inattendue et la réponse n'étant tombée qu'en juin, cette somme n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus.

Les trois dernières lignes, colorées en rose, sont des opérations terminées.

Enfin, suite aux intempéries du 13 mai, nous aurons à faire face à la remise en état de nos infrastructures. Le montant des travaux est estimé entre 100 et 150 000 €. Ces sommes n'ont pas été comptabilisées au budget 2016, ni en dépenses ni en recettes qui dépendront de la reconnaissance de catastrophe naturelle. Il conviendra donc de réaliser des économies sur de nombreux chapitres pour faire face à cette situation.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases 2015	Taux	Produits 2015	Bases 2016	Taux	Produits 2016
Taxe habitation	889 000 €	17,83%	158 509 €	924 300 €	17,83%	164 803 €
Foncier bâti	652 700 €	15 %	97 905 €	660 100 €	15 %	99 015 €
Foncier non bâti	312 200 €	25,59%	78 892 €	332 000 €	25,59%	84 959 €
CFE	90 100 €	20,48%	18452 €	81 800 €	20,48%	16 753 €
Total			353 758 €			365 530 €

Malgré une stabilité des taux communaux, la hausse de la valeur des bases génère une augmentation des recettes fiscales de 11 772 €.

GROUPE SCOLAIRE

Après plusieurs mois de travaux, le groupe scolaire est en cours d'achèvement et sera opérationnel pour la rentrée de septembre. Finie la dispersion des élèves aux quatre coins du village, fini le transport scolaire du midi, finis les engorgements de circulation dans la Grande Rue aux heures d'entrée et de sortie de la maternelle.

En projet depuis plusieurs années, le regroupement de toutes les classes sur le même site s'est enfin réalisé. Cet équipement devrait apporter plus de confort aux élèves qui bénéficieront d'une cour et de salles spacieuses, mais aussi faciliter le travail de l'équipe éducative avec des locaux plus adaptés. De plus, un parking a été aménagé pour sécuriser la dépose des enfants par les parents.

Le plan Vigipirate impose désormais de nouvelles contraintes pour la sécurité des élèves. Durant les heures de classe, l'accès aux locaux doit être sécurisé et un digicode est obligatoire à l'entrée des écoles. D'autre part, aucun stationnement n'est autorisé devant les bâtiments et le parking a été prévu pour répondre à cette prescription. La municipalité souhaite que les rentrées et sorties de classe se fassent par le portillon aménagé côté parking. A la reprise des cours, toutes les portes seront fermées à clé et l'accès ne pourra se faire que par l'entrée principale munie du fameux digicode. Des barrières seront installées, de chaque côté des trottoirs rue des Coteaux Fleuris et rue des Ecoles pour éviter tout stationnement. Toutes ces dispositions impliqueront quelques réglages dans les premiers jours de fonctionnement et nous vous demandons un peu de compréhension, le temps que chacun s'adapte.

Enfin, les horaires de classe restent les mêmes que l'an dernier à savoir 8h 45 – 11h 45 et 13h 45 – 16h 45 sauf le mercredi de 8h 30 à 11h 30.

La dernière touche à ce projet a été de trouver un nom pour ce nouvel établissement. Plusieurs propositions ont été faites au conseil municipal, un appel à votre imagination a été lancé sans grand succès. Finalement, nous avons opté pour le nom d'un chanteur connu des enfants grâce à ses fameuses chansons « Les jolies colonies de vacances », « La cage aux oiseaux » ou « Le zizi ». Contact pris avec Pierre PERRET, il a accepté que notre école porte son nom et l'inauguration aura donc lieu le 15 octobre en sa présence. Sans doute fera-t-il fredonner quelques uns de ses succès aux enfants.



NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Pour la troisième année, le SIVOS doit prendre en charge les activités éducatives pour les enfants. S'il est facile d'imposer une telle décision par la loi, il est beaucoup plus difficile de la mettre en œuvre mais aussi de la financer (environ 25 000 € par an à la charge du SIVOS).

Il faut répondre aux intérêts des enfants en priorité mais aussi aux souhaits des parents et aux exigences des enseignants. Compte tenu de toutes ces contraintes, du souci de se renouveler et des horaires imposés, il faut trouver, en plus de notre propre personnel, des animateurs spécialisés disponibles pour les encadrer.

Chaque trimestre, nous sommes confrontés à la même difficulté : trouver des personnels disponibles pour proposer des activités ludiques et enrichissantes pour l'enfant. Coups de téléphone, courriers nombreux, contacts divers avec des associations, se succèdent pour trouver la perle rare capable de répondre à nos impératifs horaires et avec une durée minimale de 7 semaines consécutives.

Pour la rentrée de septembre, nous avons, pour l'instant, la mise à disposition d'un éducateur sportif pour les plus jeunes et une initiation aux échecs pour les CE et CM. Nous sommes en contact avec l'association «Profession Sport Yonne» pour des cours de Zumba ou de Hiphop et avec le « Club vert » pour une initiation aux techniques du cirque.

A partir de la rentrée de la Toussaint, pour les plus grands, nous avons signé une convention avec un club de Monéteau pour l'initiation à l'escrime.

Chaque activité dure au minimum 7 semaines et peut être prolongée à 14 si les enfants y éprouvent de l'intérêt. Vous serez informés du programme des activités au fur et à mesure du résultat de nos négociations.



Quelques infos de la commission environnement

La météo chaotique de ce printemps, les orages, les pluies abondantes, avec leurs conséquences que l'on peut qualifier de dramatiques, puis un début d'été de sécheresse, ne nous ont pas incités à mettre en place le concours des maisons fleuries.

Le comité départemental, lui-même, a longtemps hésité à lancer ce concours annuel.

Pourtant, fin juillet-début août, voilà quelques façades fleuries qui apparaissent grâce au talent et au savoir-faire parfois inventif de certains. Et nous les félicitons pour leur acharnement à lutter contre les éléments capricieux de la météo.

Quelques projets dans les cartons, par exemple :

- Le fleurissement du côté gauche de la sortie du village direction Ligny-Le-Châtel ;
- La restauration du pressoir installé dans le prolongement ;
- La mise en place d'un banc au lieu-dit « La Plage », les promeneurs pourront ainsi faire une pause salvatrice, bercés par le clapotis de l'eau du Serein ;
- Nous réfléchissons également à végétaliser ou arborer les abords du nouveau groupe scolaire.
-

Par ailleurs, un banc plus confortable est installé depuis peu, près de la croix, au carrefour de la Rue des Coteaux Fleuris et de la Rue des Ecoles.

Nous avons également fait réaliser un « bilan de santé » pour deux arbres, le marronnier et le tilleul, de la Place Lafarge, par un expert du patrimoine arboré.

Cette expertise révèle que ces deux arbres, âgés de 100 à 120 ans, ont une structure qui s'avère être très colonisée par des bactéries et des champignons lignivores de type « *Ganoderma Sp.* ». Ce champignon provoque une pourriture blanche du bois, remontant depuis les racines. Ces arbres âgés et peu vigoureux n'ont plus la capacité physiologique de lutter contre ces agressions. Il sera donc nécessaire, pour des raisons de sécurité évidentes, d'envisager prochainement l'abattage de ces deux arbres. Ils seront, par la suite, remplacés.

Certains arbres fruitiers du verger des enfants n'ont pas survécu aux inondations de mai dernier, notamment les cerisiers qui devront être remplacés à l'automne.



NOS MANIFESTATIONS

Soirée Bourru

Le 25 septembre, la soirée était organisée par la municipalité à la salle Lafarge grâce aux viticulteurs qui avaient offert chacun de 5 à 10 L du fameux « vin bourru » qui excite les papilles avec ses fines bulles et son goût particulier. Accompagnée de brioche, la dégustation a été fort appréciée.



11 Novembre 2015

Traditionnelle cérémonie de la commémoration de l'armistice mettant fin à la Grande Guerre (1914-1918) avec cette année, une pensée particulière pour les « enfants » de Maligny victimes du conflit pendant l'année 1915, il y a un siècle, des soldats âgés de 21 à 40 ans dont la liste chronologique figure ainsi sur les monuments aux morts de Maligny : BIOT Albert, LHOSTE Gustave, COQUINOT Charles, POULLET Alphonse, LAROCHE Justin, FOURNIER Paul, LOROT Emile, FREREBEAU Florentin, GELE Louis, DARDELLE Edmond, MILLON Calixte, DUPAS Jean et PICQ Charles.



Vœux du maire

Vendredi 8 janvier : la population était conviée à la cérémonie des vœux et les parents des enfants nés en 2015 ont reçu en cadeau de la municipalité une magnifique toise brodée à la main par une couturière locale.

C'est toujours l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants mais rappelons que tout le monde est invité à passer une agréable soirée auprès d'un buffet, goûter la cuvée municipale et engager des conversations amicales. Alors, même si vous n'avez que quelques instants à accorder à ce genre de manifestation, ce sera toujours avec plaisir que les membres du Conseil municipal vous accueilleront au Caveau.



Rallye du Chablisien

Le 21 mai avaient lieu les spéciales de Maligny du 2^{ème} rallye national du Chablisien, sur le circuit empruntant la route de la ferme des Jeiges et la route de Méré. La dernière, de nuit, offrait une course encore plus spectaculaire à la lueur des phares des véhicules. Quelques voitures de légende constituant le premier rallye historique précédaient les bolides plus récents.



Cérémonie du 8 mai



La célébration de la fin de la deuxième guerre mondiale a vu cette année les sapeurs-pompiers de Maligny arborer une tenue d'apparat : casque ancien et plastron rouge.

Fête des voisins

Rue de Picardie et Parc Lafarge sont devenus les lieux incontournables de cette fête entre voisins où chacun apporte ses spécialités culinaires. C'est aussi l'occasion de goûter quelques bonnes bouteilles et déguster des crus inédits ramenés des six coins de l'hexagone.



Fête de la musique

Cette année, la fête de la musique a été animée par un groupe local, les Q'Six Drills qui avait repris son activité en janvier. Accordéon, trompette et batterie au programme pour de la musique d'ambiance. Les conditions climatiques ne s'annonçant pas favorables, l'église a été investie au dernier moment par les

musiciens puis par l'assemblée des mélomanes malinéens. Si on a perdu le caractère champêtre de la fête, on a gagné au niveau de l'acoustique toujours de qualité dans ce genre d'édifice.



Festivités du 14 juillet



Pour célébrer la fête nationale, L'Amicale des Sapeurs-pompiers avait proposé un méchoui à la population qui a pu se rendre ensuite, en milieu d'après-midi, au Parc Lafarge où des jeux étaient organisés pour les enfants par le Comité des Fêtes. La municipalité offrait vers 18H30 un vin d'honneur puis une aubade par la banda chablisienne Tapage Diurne tandis qu'on pouvait dîner sur place en profitant de l'espace restauration tenu par les bénévoles du Comité des Fêtes. Tout le monde se mettait en route enfin pour le feu d'artifice, toujours offert par la municipalité et tiré par les sapeurs-pompiers, et la retraite aux flambeaux passait cette année par les quartiers sinistrés en mai. Une foule nombreuse déambula dans les rues avant de s'émerveiller devant les fusées multicolores qui éclataient dans le ciel au-dessus de la route de Méré.

L'ORAGE DU 13 MAI 2016

Au fil des années, nous avons connu des orages plus ou moins violents mais, de mémoire de Malinéens, ils n'ont jamais atteint la violence de celui du 13 mai.

De nombreux habitants ne se sont pas rendu compte de ce qui était en train de se passer le long du ru des Vaurelaines. Une trombe d'eau accompagnée d'énormes grêlons s'est abattue sur le village mais a atteint son paroxysme sur les plateaux entre la route de Méré et la route de Tonnerre. La durée de l'événement a amplifié le phénomène et une masse d'eau exceptionnelle a dévalé vers le bas du village, emportant tout sur son passage et arrachant murs de clôtures et de granges. Tout au long du ru, l'eau a envahi les caves et les habitations créant d'énormes préjudices aux riverains. Certaines habitations, avec 1 à 1,50 m d'eau et de boue, ont été rendues inhabitables. Sur le plateau les vignes ont été hachées et la récolte réduite à néant.

Les rue de Picardie et des Maisons Rouges offraient un spectacle de désolation. Vous trouverez ci-dessous quelques photos du ru des Vaurelaines par temps de pluie ordinaire et le jour de l'orage.



Le pont situé sous la rue des Vignes



Le ru entre la Grande Rue et la rue de Picardie

L'ACTUALITE DE LA COMMUNE SUR LE SITE INTERNET

Vous êtes nombreux à connaître le site internet communal (www.mairie-maligny-89.fr) mais avez-vous le réflexe de le consulter chaque semaine ?

Vous pourriez y trouver en dehors de tous les renseignements utiles concernant la vie communale :

- un article « A la une » changé régulièrement
- les informations les plus récentes sur les manifestations organisées par la municipalité ou les associations communales
- les renseignements administratifs de dernière minute
- les photos des évènements qui viennent de marquer le village.

Bonne consultation à tous !

DIFFUSION DES INFORMATIONS MUNICIPALES

L'année dernière, nous vous demandions de nous transmettre votre adresse mail afin que nous puissions vous faire parvenir plus rapidement les informations communales. Cette opération n'a pas été couronnée de succès car seulement trente adresses nous ont été envoyées. Ce service n'a donc pas pu être mis en place, l'information a continué à circuler par papier (donc moins rapidement, sans compter la possibilité de perte dans un mélange de pubs) et sur le site internet de la mairie (avec le risque de ne pas être vue car l'habitude de consulter régulièrement www.mairie-maligny-89.fr ne s'acquiert pas en un jour, surtout si on ne l'a pas inscrit dans la liste de ses « Favoris »).

Nous faisons donc une deuxième tentative. Le plus simple est de nous adresser un mail à la mairie (mairie.maligny@wanadoo.fr), un par foyer, avec pour objet « Infos municipales » et pour texte uniquement vos « Nom, Prénom et adresse précise ».

Nous pourrions ainsi recopier votre adresse mail pour établir un fichier qui ne sera utilisé que par la mairie.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

A bientôt de vous lire.

La commission communication



ARTICLES « A la une » du site Internet

Si vous n'êtes pas encore des « branchés » du Net ou si vous n'allez pas consulter le site de la mairie régulièrement, voici les articles qui ont fait la une de notre page d'accueil.

Un nouveau camion pour nos pompiers volontaires.

Le C.P.I. de Maligny vient d'être doté, par la commune, d'un nouveau Fourgon Pompe Tonne. L'ancien FTP, qui datait de 1976, avait fait son temps et ne pouvait plus prétendre qu'à faire les beaux jours d'un collectionneur.

Une petite cérémonie, à l'initiative de l'Amicale des sapeurs-pompiers, a été organisée le dimanche 26 juillet pour présenter le nouveau camion.

Depuis son achat, ce véhicule d'occasion avec seulement 15 000 km au compteur, a effectué plusieurs sorties, en cette période de sécheresse, notamment le dimanche 2 août où un important feu allait détruire une trentaine d'hectares de chaumes et de céréales sur pied dans le secteur de la route des Jeiges, avant d'être maîtrisé par les sapeurs-pompiers de Maligny et de plusieurs centres de secours mobilisés sur les lieux.



EXTENSION du GROUPE SCOLAIRE

En ce début du mois d'octobre, si l'aspect extérieur donne déjà un air de « presque fini » avec ses boiseries colorées, il faut rappeler que l'ensemble ne sera opérationnel qu'à la rentrée 2016.

Les travaux progressent normalement et c'est l'aménagement intérieur qui demandera encore un peu de temps.

Voici quelques photos, notamment de l'intérieur afin de visualiser cette partie-là de la construction seulement accessible à ceux qui y travaillent ou aux membres de la commission communale des bâtiments.





Le Serein.

A la mi-novembre 2015, le niveau du Serein est encore bien bas, sous l'arche du Grand Pont qui relie les communes de Maligny et Villy et qui date de 1786. On peut encore passer à pied sec sous le pont en longeant les piliers.

La crue du 5 mai dernier avec un niveau à la cote de 5.00 m est déjà bien loin mais la prochaine ne devrait pas tarder avec la venue de l'hiver, le Serein est bien connu pour son caractère « soupe au lait ».



Nom du futur groupe scolaire.

A la rentrée de septembre 2016, le groupe scolaire, suite à son extension, rassemblera toutes les classes du RPI (regroupement pédagogique intercommunal Maligny, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Villy) en un même lieu.

Il faut penser dès maintenant à donner un nom à ce nouvel ensemble.

Nous vous proposons de participer à la réflexion. Toutes les suggestions sont les bienvenues et seront étudiées par le Conseil Municipal.

Nous attendons vos propositions soit par mail, soit directement en mairie, avant le 31 janvier 2016.

Toutes les pistes peuvent être explorées : noms relatifs à l'histoire locale, à l'enfance, à l'éducation, à la géographie...

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

La commission communication



Le Serein en crue en 2016.

Suite aux nombreuses précipitations de cette fin d'hiver, notre rivière a connu deux épisodes de crue en l'espace d'un mois : le premier autour du 16 février avec un maxima de 4,65 m au grand pont et le second autour du 6 mars avec seulement 4,50 m.

Le tronçon Serein Amont a été placé à chaque fois en vigilance jaune et les crues sont restées modérées, représentant des phénomènes normaux en cette saison.



DEVINETTE



Quelle différence entre les deux photos ?

Bravo ! Vous avez trouvé.

Le printemps est arrivé mais la cabine téléphonique a disparu. Elle a été démontée par ORANGE, fin février.

Avec le développement de la téléphonie mobile, elle n'était plus guère fréquentée et, depuis 2015, l'opérateur a été libéré de son obligation de service universel pour les publiphones.

Quelques rares utilisateurs la regretteront peut-être (moins d'une minute par jour en moyenne) mais c'est surtout les responsables d'associations qui ne trouveront plus le support qui leur permettait de placer une affiche à l'abri de la pluie mais bien en vue des regards, des passants, il va de soi.

LES SAPEURS-POMPIERS.

Ils avaient fière allure, les sapeurs-pompiers de Maligny, lors du défilé organisé pour la cérémonie du 8 mai 2016.

Casque désormais d'apparat, lustré avec soin, et plastron rouge ont fait grande impression en tête du défilé qui menait la municipalité, les enfants et une partie de la population vers les deux monuments aux morts de la commune.



Un triste vendredi 13. (13/05/2016)

Pendant 2 heures, les éléments se sont déchaînés sur la commune : orage, foudre, trombes d'eau, grêle.

Si 56 mm ont été enregistrés dans un pluviomètre au cœur du village, c'est probablement le double de précipitations qui s'est abattu sur le haut du coteau et tout le bassin versant. Sur un sol déjà gorgé d'eau par les 20 mm de la veille et les 23 mm des trois jours précédents, les eaux ont ruisselé fortement.

Le rû des Vaurelaines, d'habitude tranquille même en cas d'orage, est devenu un torrent qui a enflé et inondé le quartier de Picardie, des Maisons rouges et une partie de la rue de Méré.

De nombreux habitants ont été sinistrés, leur maison envahie par l'eau boueuse, au niveau de leur rez-de-chaussée. Des murs se sont éboulés sous la poussée des flots, les chaussées submergées ont été défoncées, les canalisations arrachées...

On ne compte plus les caves et sous-sols inondés dans cette partie de la commune mais aussi ailleurs dans le village où la pluie d'orage a pu aussi s'engouffrer dans les habitations.

Effarement, peur, pompiers, secours, émotions, découragement, énervement, entraide, voisins, amis, solidarité, prêt, matériel, labeur, énergie, nettoyage, débarras, réparations, urgence, relogement, assurances, déclarations, tout un flot de mots en attente des indemnisations qui n'effaceront pas le traumatisme mais seront les bienvenues pour ceux qui ont beaucoup perdu dans ce phénomène catastrophique. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a d'ailleurs été demandée par le maire dès le lendemain. Une réunion avec les sinistrés a été organisée le dimanche matin à la mairie pour définir la conduite à suivre. Pas de victime bien heureusement mais une personne a été secourue in extremis. Tous les habitants dont le logement est inutilisable ont été relogés.

A l'entrée sud de Maligny, côté Chablis, la départementale a aussi été submergée et la source de Moreenne, cinq jours après, continuait de couler et de se répandre sur le bas de la rue des Coteaux fleuris avant de rejoindre le bief par l'intermédiaire des jardins des Lices.

Les grêlons d'un diamètre supérieur à 2 cm ont gravement impacté le vignoble malinéen, détruisant les jeunes pousses parfois jusqu'à 100%, sur presque tout le finage.

D'autres villages comme Ligny-le-Châtel, Varennes, Fontenay ... ont eux aussi été malmenés par cet orage.



Malgré la tristesse de l'évènement, un réconfort dans l'énorme élan de solidarité de tous : voisins, bénévoles, viticulteurs avec leur matériel et les pompiers qui n'ont compté ni leur temps ni leur fatigue. Bravo et merci à tous.

Le ministre de l'agriculture à Maligny.

Cette année, le vignoble chablisien a été durement frappé par les aléas climatiques. La gelée d'abord, la grêle ensuite ainsi que des pluies printanières excessives.

D'autres secteurs de l'agriculture ayant été touchés, le ministre, Stéphane LE FOLL a tenu à évaluer lui-même les dégâts dans l'Yonne.

En compagnie du préfet, du député et de deux sénateurs, il a donc été reçu à Maligny, à l'invitation du maire Gérard Arnouts. Il s'est rendu sur des parcelles de vigne impactées par les caprices de la météo. Dans un chai malinéen, il a pu s'entretenir avec les divers représentants de la profession viticole, les élus locaux, et répondre à leurs inquiétudes, autour d'un buffet et d'un verre de Chablis, bu avec modération, comme il se doit. Le maire a souhaité rappeler à cette occasion que la commune, comme d'autres d'ailleurs, était toujours en attente de l'état de catastrophe naturelle pour l'orage du 13 mai qui avait engendré des ruissellements provoquant de terribles ravages dans une partie du village.

Pendant ce temps, un représentant du ministère tenait réunion en mairie avec les différents acteurs et représentants syndicaux du secteur agricole. Ces derniers ont même pu avoir un quart d'heure d'échanges informels avec le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt juste avant qu'il ne reparte en direction de la Nièvre à l'écoute d'autres citoyens du monde agricole.

En raison de l'état d'urgence, un impressionnant service de sécurité avait été mis en place et pu surprendre quelques administrés.



LES TROTTOIRS

- _ Dis papa, à quoi ça sert un trottoir ?
- _ C'est pour ceux qui trottent, mon enfant.
- _ Pour les chevaux, alors papa ?
- _ Non, les chevaux ont les prés ou les chemins pour trotter, disons que les trottoirs, c'est pour ceux qui trottinent.
- _ Ah ! Ceux qui ont une trottinette !
- _ Pas vraiment, quoique ! Bref, les trottoirs, c'est pour les piétons.
- _ Donc, c'est pas pour les voitures, papa ?
- _ Non, les voitures ont la chaussée.
- _ Oui, mais moi, je dois descendre du trottoir et marcher sur la chaussée avec mes chaussures quand les voitures ont garé leurs pneus sur le trottoir. C'est pas juste !
- _ C'est surtout dangereux pour toi, tu dois faire très attention, comme si tu traversais.
- _ C'est des méchants alors !
- _ Non, ils ne pensent pas à mal, ils ne font pas exprès de te faire descendre du trottoir mais ils pensent d'abord à leur voiture et à se garer le plus facilement possible.
- _ Les grands sont tous comme ça papa ?
- _ Non, mon enfant, certains savent qu'ils doivent toujours laisser un passage sur le trottoir, le passage au moins d'une maman avec une poussette ou d'une personne handicapée en fauteuil roulant, en se garant seulement à cheval, voire pas du tout si la place n'est pas suffisante.
- _ A cheval sur le trottoir, ça me plaît bien, papa, c'est comme à cheval sur les principes, si je vois une voiture qui me vole mon trottoir, je dirai : « Pousse tes pneus de là, le trottoir, c'est pour moi ! »
- _ Et bien mon enfant, tu n'as plus qu'à préparer de jolis dessins avec la maxime que tu viens d'énoncer et quand tu verras une voiture mal garée, tu en placeras un derrière l'essuie-glace.
- _ Ils vont croire que c'est une contravention, papa !
- _ Mais non, ça va les faire sourire, puis réfléchir mon enfant, ce ne sont pas des grands pour rien.
- _ Chouette, je vais en préparer tout un tas alors.

Luc Nolet

REUNION DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Florence CHAMON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

Absents excusés : Luc NOLET (pouvoir G.ARNOUTS). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BÂTIMENTS

Propriété sise 58 Grande rue

Ce bâtiment qui comprend l'école maternelle et un logement sera libre en septembre 2016. Un architecte a visité le bâtiment et il ne semble pas possible, compte-tenu des différents niveaux, de l'aménager en commerce (ex : création d'une rampe d'au moins 20 m pour créer un accès handicapé).

Il serait souhaitable que la commune se positionne sur le devenir de ce bâtiment – le garder (quelle destination ?) – le vendre (à quel prix ?). Le logement étant occupé et bien que la locataire ait été informée il conviendrait de prendre une décision.

Les élus sont favorables à la vente, à l'unanimité.

Maison « Fantin »

Un permis de démolir a été déposé. Les motifs ont été la création d'un parking et la mise en valeur du bâti ancien, rue de la mairie.

Peintures

Les grilles des murets de tous les bâtiments sis rue de Bourgogne, rue Lafarge (sauf « caveau ») et rue des Ecoles sont à repeindre. Un devis a été demandé à la société A.L.P.E. d'Auxerre qui utilise un procédé électrostatique pour appliquer la peinture. Le coût pour la réfection de l'ensemble des grilles serait de 4 278,46 € TTC (budget 2016).

L'employé communal a commencé le nettoyage des murets qui seront enduits d'un vitrificateur.

Les peintures des fenêtres et portes de la cantine ont été peintes pendant les vacances.

VOIRIE

Chemin des Nageoires

La mise en forme de ce chemin a été commencée et l'entreprise Barbier de Varennes pourrait effectuer des travaux de niveleuse et de compactage sur une longueur de 400 ml. Les élus acceptent la réalisation de ces travaux.

Grande rue

Le Conseil Général refera la Grande rue (RD 91), de l'entrée sud (rue Auxerroise) jusqu'au Grand Cotat, fin septembre. Les tampons devront être remis à niveau.

L'emplacement des stationnements devra être redéfini lors d'une réunion de la commission de la voirie.

ENVIRONNEMENT

Bief - Le propriétaire du bief a été mis en demeure par le Préfet de réaliser des travaux de remise en état des berges. La commune étant également concernée les élus autorisent, à l'unanimité, le maire à prendre un avocat afin de faire valoir les droits de la municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

Internet – L'Yonne Républicaine nous propose un lien avec le journal afin que sur le site de la commune paraissent les

articles concernant notre village, pour un abonnement de 290 € à l'année.

François TURCIN propose qu'il soit demandé à Imago Numéris la possibilité de faire une « newsletter », à voir.

Loi « NOTRe » -

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », adoptée le 16 juillet 2015, incite prioritairement les élus du bloc communal à anticiper l'avenir,

Dans cette perspective, les élus des communautés de communes rurales du Pays Chablisien, d'Entre Cure et Yonne, du Pays Coulangeois et du Tonnerrois en Bourgogne se sont réunis pour évoquer l'évolution de leurs périmètres respectifs et que, sans préjuger de telle ou telle nouvelle configuration intercommunale, il se dégage une volonté affirmée de renforcer les territoires ruraux,

La ruralité de ces territoires est complémentaire du tissu urbain et que c'est dans cet esprit que la Communauté de communes du Pays Chablisien s'est engagée aux côtés de l'Agglomération Auxerroise dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'échelle du SCOT étant la plus pertinente pour renforcer les liens entre l'agglomération et les territoires péri-urbains,

Par conséquent cette adhésion au SCOT est compatible avec le maintien de structures intercommunales rurales,

Les élus émettent, à l'unanimité, le vœu que la Communauté de communes du Pays Chablisien, dont la commune de MALIGNY est membre, ne fasse pas l'objet d'un rattachement forcé à l'Agglomération Auxerroise.

Docteur Félix Rabé – Il était natif de Maligny et a créé, en 1890, la société protectrice des oiseaux de l'Yonne. Deux livres ont été édités et les auteurs souhaiteraient les dédicacer à l'occasion d'une manifestation.

QUESTIONS DES ELUS

Danièle BROUIN : - signale que les tuiles de la maison, sise 15 Grande rue tombent sur le trottoir.

- demande si le « Serein » ne pourrait pas être mentionné sur les panneaux d'agglomération.

Terrain de boules, Xavier RATTE - les arbres pourraient-ils être élagués afin de laisser passer la lumière ?

Halle, Gérard ARNOUITS - la partie qui servait d'atelier aux employés communaux a été vidée afin que le Comité des Fêtes puisse en disposer pour stocker son matériel.

Rue du stade, François TURCIN - les accotements s'affaissent.

Baccarat – des cartons ont été déposés.

Séance levée à 22h 30mn.

REUNION DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

Absente excusée : Florence CHAMON.

Secrétaire de séance : Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

LOI NOTRe

Les différentes propositions du Préfet sont présentées aux élus.

Il est rappelé que la densité de notre population ne nous oblige pas, dans l'immédiat, à fusionner avec d'autres communes. Malgré tout, le Préfet peut imposer une fusion afin de mutualiser les moyens, donner plus de pouvoir aux communautés de communes. Toutefois il n'y a pas de réel projet pour notre territoire.

Gérard ARNOUTS estime que la fusion de la CCVS et de la CCC est trop jeune et qu'il est souhaitable qu'elle se røde, il n'est pas contre une fusion mais demande un délai de réflexion jusqu'en 2020. Les élus, à l'unanimité, sont favorables à cette proposition.

Syndicats d'aménagement de cours d'eau. Ils seront créés autour de chaque rivière.

Syndicats déchets ménagers et assainissement. Les communautés de communes auront la compétence en 2020.

Syndicats scolaires. Ils restent en l'état.

Syndicats des eaux. Il est prévu une fusion au 1^{er} janvier 2017 du SIVU des eaux et du SIAEP. En 2020, la compétence sera donnée à l'intercommunalité qui aura 12 ans pour harmoniser toutes les entités.

Les élus souhaitent, à l'unanimité, que la CCPC prenne la compétence eau dès 2017.

Communes nouvelles : elles seront créées à partir de 1000 habitants. Les maires de l'ancien canton de Ligny ont été réunis et aucun ne souhaite créer de commune nouvelle.

VOIRIE

Grande rue – les travaux de réfection de cette voie, de la rue Auxerroise au Grand Cotat, débiteront le 23 novembre prochain. La population sera informée.

Rue Neuve – l'entreprise GCTP réalisera la réfection de cette voie la semaine prochaine.

Des chiffrages seront demandés pour le budget primitif 2016.

BÂTIMENTS

Groupe scolaire (2^{ème} Tranche)

L'aménagement des extérieurs tel que le propose l'architecte aurait un coût de 126 355.00€ HT. Tout le terrain serait clos par un muret surmonté d'un grillage. La cour irait jusqu'au garage du car. Des places de stationnement seraient créées le long du local des pompiers.

Financement : la Préfecture au titre de la DETR, pour la 2^{ème} tranche des travaux d'extension du groupe scolaire, nous alloue une subvention de 40% du montant HT, soit 58 014€ de 145 053€.

(Pour la 1^{ère} tranche, il nous avait déjà été alloué 40%, soit 320 946€ sur 802 365€ de travaux).

Sur l'ensemble des lots nous devrions arriver à une moins value de 12 129.12€, soit 23.34% du marché.

Ecole maternelle

Ce bâtiment étant à vendre, il a été proposé un logement à la locataire dans le bâtiment Lafarge. Elle en prendra possession le 1^{er} décembre.

Salle Lafarge

Il a été constaté que le mur du fond de la salle Lafarge était imbibé d'eau. En fait, l'enduit du bâtiment n'a pas été fait suffisamment bas et arrêté au niveau du trottoir qui est en pavés avec des joints en sable. L'eau de pluie s'est infiltrée et a détérioré la cloison de doublage intérieure.

Des devis ont été demandés et c'est l'entreprise MARSHALL Patrick de Varennes qui assurera la remise en état.

Maison « Fantin »

Un permis de démolir a été demandé pour cette propriété qui a été accordé le 8 octobre 2015.

Deux devis ont été demandés afin de démolir cette propriété et de sécuriser le mur de la propriété voisine. (à étudier lors de l'élaboration du budget primitif 2016).

Réunions de commissions ou de syndicats

- Lundi 12 octobre – syndicat départemental d'énergies de l'Yonne

- Vendredi 23 octobre – commission environnement

- Mardi 3 novembre – commission de la voirie

- Mardi 3 novembre – commission environnement et déchets de la CCPC (il est remis aux élus le rapport annuel de ce service au titre de l'année 2014).

- Mardi 3 novembre – commission communication. Il est demandé aux élus de réfléchir au nom à donner au groupe scolaire.

Pour chacune de ces réunions un compte-rendu est remis aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Voyage à la neige des scolaires

Les enseignants des CE et des CM souhaiteraient emmener leurs élèves en voyage à la neige.

Les communes du SIVOS avaient pris l'habitude de participer à hauteur d'un tiers du montant du séjour pour une classe (1/3 les communes, 1/3 les parents et 1/3 la coop).

Pour le prochain voyage les enseignants prévoient que 2 classes partent, soit 43 élèves. Le coût du séjour est de 445€ par élève.

- La coop pourrait participer à hauteur de 3 800€.

- Les parents participeraient à hauteur de 150€ par enfant, soit 6 450€.

- Le reste à charge de 8 885€ serait à la charge des communes.

- Les enseignants nous assurent qu'ils ne feront plus qu'un voyage tous les 3 ans.

Le coût par collectivité avec une participation de 150€ serait le suivant : MALIGNY - 35 élèves : 5 250€ ; LIGNORELLES - 4 élèves : 600€ ; VILLY – 4 élèves : 600€ ; LA CHAPELLE - néant

Seriez-vous favorable à l'inscription de cette somme au budget primitif 2016 et au versement d'une participation supplémentaire de 2 435€ par l'intermédiaire du SIVOS ? (notre commune finançant ce syndicat à hauteur de 70%, les 3 autres communes par solidarité nous ont fait cette proposition).

Pour information, notre commune finance les NAP dont le coût est d'environ 20 000€ à l'année, participe aux frais de l'accueil et de restauration à hauteur de 50% soit environ 16 000€ à l'année, finance les transports à la piscine et au gymnase, soit environ 5 600€ à l'année, rembourse les cartes de bus, soit environ 5 500€.

Il est passé au vote pour le financement du voyage à la neige : 12 pour et 2 abstentions.

Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Notre commune comptant plus de 500 habitants, il nous faut 2 agents recenseurs pour faire ce travail, à savoir que les agents recenseurs ne peuvent en aucun cas exercer dans la commune qui les emploie des fonctions électives (pour information, ce personnel est placé sous la responsabilité du coordonnateur communal qui est la secrétaire de mairie).

Durée : la préparation de l'enquête est évaluée à 4 jours et sa réalisation à 8 jours + 2 à 3 réunions. Toutefois, compte-tenu de

la complexité de la tâche (administrés absents qu'il faut démarcher le soir ou le week-end ...), le salaire correspond à un mois à temps complet.

Participation de l'Etat : la dotation pour notre commune s'élèvera à : 1 763€. En effet, les administrés ayant la possibilité de répondre par internet, l'Etat estime que la tâche des agents devrait être allégée de 30% donc une dotation à la baisse qui ne couvrira pas les salaires des agents recenseurs.

Collège de Chablis

Une classe sportive a été mise en place cette année et il nous est demandé de participer au financement des maillots.

Les élus refusent à la majorité de participer au financement de cette opération.

Groupe scolaire Saint-Joseph

Deux enfants de Maligny étant scolarisés dans cet établissement il nous est demandé une participation à leurs frais de scolarité. Les élus refusent de participer au financement de cette école.

INFORMATIONS DIVERSES

- Eoliennes – il est remis à chacun une copie de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique pour un parc éolien sur la commune de Dyé. Les élus ne s'opposent pas à ce projet.
- Cabine téléphonique – Orange nous informe qu'elle va être prochainement démontée.
- Panneaux signalétique – la visite trimestrielle a été effectuée le 6 octobre, les panneaux ont été nettoyés et aucun problème particulier n'a été signalé.
- Fontaine – la visite périodique a été effectuée et les traitements habituels ont été réalisés.
- Etat-civil – selon un projet de loi en cours, l'enregistrement des PACS, actuellement dévolu aux greffes de tribunaux, sera transféré aux services municipaux de l'état-civil.
- Electronique – à partir du 1^{er} janvier 2017 nous devons être en mesure de recevoir et d'émettre des factures électroniques.
- Comité des fêtes – il remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.
- Hôtel des Voyageurs – il semble que cet établissement fermera définitivement le 31 décembre.

Questions des élus

Ramassage scolaire – sont évoqués les problèmes liés aux différents circuits.

Thierry CORBERON souhaiterait bétonner le local mis à disposition par la commune.

Rallye des vins de Chablis – les 21 et 22 mai 2016.

Séance levée à 0h.

REUNION DU MARDI 15 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Florence CHAMON. Lénia HOUEL (conseillers municipaux).

Absent excusé : Bruno DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Florence CHAMON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

C.C.A.S.

Gérard ARNOUTS fait l'historique du CCAS entre autre l'origine des biens de ce comité (terres agricoles, 2 logements, Grande rue et 1 pavillon, rue du Docteur Hess).

Il explique aux élus que dans le cadre de la loi NOTRe, les communes de moins de 1 500 habitants ne sont plus tenues d'avoir un CCAS. En effet, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, ce sont les communautés de communes qui seront compétentes.

Les CCAS ainsi que leurs biens seront transférés aux structures intercommunales (CIAS).

Les élus, à l'unanimité, demandent la dissolution du CCAS au bénéfice de la commune.

Cette mesure est applicable au 31 décembre 2015.

Les membres, non conseillers municipaux, du CCAS en seront informés.

Le conseil exercera directement cette compétence par l'intermédiaire d'une commission dans laquelle les membres actuels du CCAS pourront siéger.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Les biens du CCAS sont transférés à la commune de MALIGNY

VOIRIE

Maurice BARBE propose de faire chiffrer la réfection des trottoirs : rue de la Mairie, rue de Bourgogne et rue du Temple.

Quelques chemins seraient à réparer notamment ceux qui débouchent sur des voies goudronnées.

Problème d'écoulement d'eau sur le chemin de la vallée Martin.

Ces travaux seront chiffrés pour le budget primitif.

Danièle BROUIN regrette que ces sujets n'aient pas été évoqués en commission et souhaiterait que l'écoulement des eaux pluviales de la rue du Grand Cotat soit étudié.

Maurice BARBE demandera que ces travaux soient étudiés en même temps que la réfection de la rue du Moulin.

Les élus débattent de ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des commissions - Xavier DUCHET demande que le fonctionnement des commissions soit clairement défini et respecté. En effet, il n'est pas satisfait de la situation actuelle et souhaite démissionner de la commission des bâtiments.

Des explications suivent :

Gérard ARNOUTS - les commissions doivent faire des propositions mais c'est le conseil municipal qui décide des priorités.

Olivier SAVARY - une réunion de la commission des bâtiments a été organisée, des devis ont été demandés à plusieurs artisans, le choix a été fait par le conseil municipal et ensuite les travaux ont été réalisés. Quand l'entrepreneur intervient, les membres de la commission en sont informés. La prochaine réunion sera programmée début 2016 afin de lister des travaux et les faire chiffrer, en prévision du budget primitif.

Bilan : revoir travail des commissions et travailler sur la communication.

Sponsoring – un jeune de la commune qui fait des études de commerce nous sollicite pour une aide afin qu'il puisse participer au raid solidaire : Bab El Raid. Les élus ne souhaitent pas s'associer à ce projet.

INFORMATIONS DIVERSES

Manifestations 2016 – l'ASA organisera le 2ème rallye du Chablisien, le samedi 21 mai et le VCA, une course cycliste, le dimanche 29 mai.

Girodmédias – les Ets PAIN n'ont pas renouvelé la convention avec cette société et leurs panneaux ont été retirés.

Nom du groupe scolaire – Olivier SAVARY présente deux propositions : Henri-Cardin d'Aguesseau et Léon Bastard d'Etang (l'argumentaire sera envoyé par mél à chaque élu).

François TURCIN – ne pas oublier d'associer les 4 communes à ce nom.

Saint-Vincent – Gérard ARNOUITS rappelle que c'est une manifestation associative dans laquelle la commune ne doit pas intervenir.

Circuit du collège – De gros problèmes de discipline sont à regretter sur ce circuit. Les parents ont été convoqués, le chauffeur a été remplacé provisoirement et des places ont été attribuées aux élèves.

La dernière consigne étant de retirer la carte de bus qui sera à récupérer par les parents accompagnés de leur enfant auprès du maire.

Nettoyage du réseau d'eaux usées – plusieurs administrés ont subi des désagréments suite au nettoyage du réseau. A ce jour, aucune explication n'a été apportée, ce travail étant réalisé par la même entreprise, tous les ans, depuis une dizaine d'années.

Séance levée à 23h.

REUNION DU MARDI 26 JANVIER 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Florence CHAMON. Lénia HOUEL. Bruno DI BLAS. (conseillers municipaux).

Absent excusé : François TURCIN (pouvoir M.BARBE). Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

Grande rue - les travaux de réfection par le Conseil Général ont été réalisés et les tampons d'égout ont été changés.

Rue Neuve - les travaux de réfection de cette rue sont terminés.

RD 35 et RD 216 – Les élus sont informés qu'une réunion a été organisée avec les maires de Fontenay et Méré afin de revoir les régimes de priorité sur ces départementales. En effet, la RD 35 sera prioritaire par rapport à la RD 216.

Travaux 2016 – des devis ont été demandés pour la mise en forme de chemins, la réfection des dessus de trottoirs : rue du temple, rue de la mairie, rue de Bourgogne et Grande rue, de la boulangerie à la rue de Méré. Ils seront soumis aux élus lors d'une prochaine réunion.

BATIMENTS

Groupe scolaire

2^{ème} Tranche

Lors de notre dernière réunion, l'aménagement des extérieurs, tel que le propose la commission des bâtiments, a été chiffré par l'architecte.

Les élus acceptent le lancement de l'appel d'offres d'après le descriptif proposé et demandent que le muret de la clôture soit en option.

Lot n°1 – Vrd – Terrassements – Abords extérieurs

Au cours d'une réunion de chantier il a été demandé la suppression de l'enrobé dans la cour maternelle, la suppression des clôtures coté cour et la réalisation de clôtures sur murets coté rue compris portillon, soit une plus-value.

Il est remis aux élus les comptes-rendus des réunions de la commission des bâtiments des 6 et 25 janvier dernier qu'O.SAVARY commente.

- ✓ Maison « Fantin », elle sera démolie, mais ce n'est pas urgence.
- ✓ Ravalement de la façade de l'école primaire et du bâtiment des pompiers.
- ✓ Local pour le Comité des Fêtes dans la halle, la commune fournira les matériaux et l'association réalisera les travaux.
- ✓ Garage du car, quelle destination ? Le louer, le mettre à disposition des écoles, des pompiers, créer une issue de secours pour l'école ...les différentes hypothèses seront chiffrées. Attendre le passage de la commission de sécurité pour avis sur l'école.
- ✓ Portail du caveau : des devis ont été demandés.

Priorités : cour de l'école, ravalement des bâtiments existants rue des écoles, portail, grilles, maison « Fantin ».

ENVIRONNEMENT

Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion du 25 janvier courant que P.SODOYER commente.

QUESTIONS DIVERSES

Parcelle ZH 18 – Nous avons reçu une proposition pour l'achat d'une parcelle au lieudit Rosette, d'une contenance de 52a 50ca.

Les élus, à l'unanimité, sont contre la vente de cette parcelle dans les conditions proposées.

C.L.I.S. – la mairie de Chablis nous sollicite pour le paiement d'une participation, à l'année, pour la scolarisation d'un enfant en classe pour l'inclusion scolaire.

Les élus, à l'unanimité, compte-tenu du fait qu'aucune CLIS n'existe sur notre commune, acceptent de financer la scolarité de cet élève.

Balayage – notre contrat avec l'entreprise MANSANTI est arrivé à son terme. Il nous est proposé de le renouveler au même prix que 2015 (environ 10 fois par an).

Les élus, à l'unanimité, retiennent l'entreprise présentée, au prix proposé.

Documents d'urbanisme - Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout document d'urbanisme opposable devra être mis en ligne.

La DDTE est en mesure de nous fournir, gratuitement, les documents utiles et nous demande de bien vouloir signer une convention afin de nous fournir les fichiers.

Les élus autorisent le maire à signer la convention présentée.

INFORMATIONS DIVERSES

Commission communication – Le compte-rendu de la réunion du 11 janvier dernier est remis à chacun et commenté par L.NOLET.

Recensement de la population – notre commune comptait 820 habitants au 1^{er} janvier 2013 dont 792 habitants en population municipale calculée et 28 habitants comptés à part. Un nouveau recensement est actuellement en cours sur la commune.

Locataire – un courrier de Mme MECHIN qui remercie la commune pour l'avoir relogée est remis aux élus.

Analyse d'eau – la qualité de l'eau est conforme à la législation en vigueur. La dernière analyse faisant ressortir un taux de nitrates de 37.7 mg/l est remise aux élus.

Préfecture – une circulaire relative à la lutte contre la fraude documentaire et l'usurpation d'identité nous a été transmise.

Comité des Fêtes – cette association remercie la commune pour le soutien apporté par la municipalité lors du marché de Noël et a fourni son bilan annuel.

REUNION DU MARDI 15 MARS 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30mn, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Luc NOLET. Olivier SAVARY. Philippe SODOYER. (adjoints). Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Xavier DUCHET. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Bruno DI BLAS. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). François TURCIN

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

Groupe scolaire

Les élus sont informés que suite à l'appel d'offres qui a été lancé pour la cour de l'école, la commission d'appel d'offres a ouvert les plis le jeudi 3 mars 2016, à 10h.

La CAO propose de retenir l'entreprise COLAS qui reste la moins disante après analyse.

Le conseil municipal entérine le choix de la CAO pour retenir l'entreprise COLAS, avec les options suivantes : parking en enrobé, pavage guidage PMR, mise en forme du terrain, clôture sur muret (par 13 voix pour et 1 abstention).

Informations diverses

Ecoles - G.ARNOUITS fait le compte-rendu du conseil d'école qui portait sur la modification des horaires et donc du planning des NAP. Au cours de ce conseil, les enseignants et les parents présents ont proposé que toutes les classes terminent à 15h 30mn.

La mairie a demandé le maintien des horaires actuels afin de prendre en compte les trajets en bus, l'organisation et le coût des NAP (personnel supplémentaire à prévoir) et le fait que cette modification entraînerait également un coût de garderie supplémentaire pour les parents.

Bâtiment – il est proposé aux membres de la commission de se réunir, le mardi 22 mars, à 18h 30mn.

Voirie – il est proposé aux membres de la commission de se réunir, le lundi 21 mars, à 18h.

Séance levée à 20h.

REUNION DU 31 MARS 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Damien GAUTHIER (pouvoir O.SAVARY). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : Olivier SAVARY.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - CCAS

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 10 948.96€ en dépenses et à la somme de 59 042.28€ en recettes, soit un résultat positif de 48 093.32€, et pour la section d'investissement à la somme de 8 532.84€ en dépenses et à la somme de 4 372.92€ en recettes, soit un résultat négatif de 4 159.92€. D'où un résultat général positif de 43 933.40€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2015. Il est voté, à l'unanimité, des présents, 14 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - MAIRIE

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2015 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 571 779.24€ en dépenses et à la somme de 962 986.65€ en recettes, soit un résultat positif de 391 207.41€, et pour la section d'investissement à la somme de 936 372.38€ en dépenses et à la somme de 774 010.81€ en recettes, soit un résultat négatif de 162 361.57€. D'où un résultat général positif 228 845.84€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

L.NOLET fait voter le compte administratif pour l'exercice 2015. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 14 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2016

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 002 136€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 861 844€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir : Taxe d'habitation : 17.83% ; Foncier bâti : 15% ; Foncier non bâti : 25.59% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 365 530€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit prévisionnel devrait être de 355 466€, soit 3 771€ de moins qu'en 2015.

Commentaires sur le budget

X.DUCHET souhaiterait que le mode de fonctionnement de la commission des bâtiments soit différent, il s'en explique.

D.BROUIN a le même sentiment par rapport à la voirie.

Des explications sont données afin que chacun puisse appréhender le fonctionnement des commissions.

Des enveloppes ont été définies par la commission des finances afin que chaque commission fixe des priorités dans les travaux à réaliser.

Magasin Proxi marché

La commission des bâtiments a fait une visite du magasin. Il a été constaté que des travaux électriques devaient être faits, un ravalement à l'extérieur et du déblaiement par l'employé communal.

Des artisans ont été contactés.

Propriété, sise 15 grande rue – la maison se délabre et des tuiles tombent sur la chaussée. La commune est déjà intervenue à ses frais pour resceller des faitières.

La famille doit être convoquée par le CCAS de leur commune de domicile. Un courrier sera adressé au propriétaire.

Groupe scolaire - la réception des travaux aura lieu, le jeudi 7 avril, à 8h 30mn.

Séance levée à 22h 45mn.

REUNION DU 2 MAI 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absente excusée : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : François TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Groupe scolaire

Quelques informations : la cour a été terminée ce jour, le préau a été préparé pendant les vacances, le mobilier a été commandé par le SIVOS pour environ 10 000€, le poteau EDF a été accidenté et donc déplacé à l'angle du parking.

Nom de l'école – un contact a été pris avec le manager de Pierre PERRET qui pourrait être présent à l'inauguration si l'école portait son nom (1 contre (F.TURCIN), 2 abstentions (L.NOLET. et O.SAVARY) et 12 pour).

Mise en accessibilité des bâtiments publics

Une visite des bâtiments communaux a été effectuée et quelques travaux sont à réaliser afin que tous les locaux soient aux normes.

Le coût total a été évalué par M.BONNOTTE Eric, chargé de mission pour le Département à 26 743€, sur 6 ans.

La majorité des travaux pourra être réalisé par l'employé communal.

QUESTIONS DIVERSES

Vente d'un logement - L'office public de l'habitat, DOMANYS, souhaite vendre le pavillon vacant, sis 19 rue du Chardonnay (parcelle cadastrée section A n°1548 de 528m²). Aussi, il est demandé l'avis du conseil municipal quant au prix.

Les élus émettent un avis favorable à cette requête.

AS Chablis Rugby – cette association nous sollicite pour le versement d'une subvention. Les élus refusent d'allouer une aide à des associations extérieures à la commune, sauf si elles sont intercommunales.

Comité Malinéen pour la mémoire – cette association qui vient d'être créée nous sollicite pour l'octroi d'une subvention. Son but est l'entretien des plaques commémoratives à la mémoire des personnes de la commune de Maligny, victimes des conflits impliquant les résidents de la République Française (victimes civiles et militaires) sans distinction de religion ou d'origine.

Cette association remercie les élus de leur présence lors de la cérémonie commémorative du 23 avril.

Les élus décident d'allouer une aide comme pour toute association nouvellement créée.

Rallye national les 21 et 22 mai. Les spéciales sur la commune auront lieu le samedi 21.

Un tour sera effectué par des voitures de courses, ensuite des voitures de courses anciennes et une course de régularité. Départ du rallye à midi. 3 passages sur notre commune dont 1 en nocturne.

La buvette tenue par l'amicale des sapeurs-pompiers sera installée, rue des Vignes.

La commune achètera 6 bouteilles à chaque viticulteur du village pour offrir aux participants.

Course cycliste le 29 mai. Une réunion commune avec le vélo club, le comité des fêtes et les signaleurs est prévue le jeudi 12 mai à 18h 30mn.

Comptes-rendus de réunions

- Assemblée générale du syndicat du bassin du Serein, 10 mars.

Gérard ARNOUITS refait l'historique du barrage.

Philippe SODOYER a assisté à la réunion où il a été évoqué l'arasement du barrage afin d'atteindre les 10% réglementaires d'écoulement.

- Commission voirie, 21 mars.

François TURCIN demande si un entretien pourrait être fait sur le chemin rural n°37 dit de la plante carrée qui va du chemin de Beaune à la route de Tonnerre. Il est rappelé que c'est un chemin piéton.

Maurice BARBE rappelle le programme 2016, à savoir : achat d'un broyeur, goudronnage rue des Maisons Rouges (de l'arbre de la liberté à la propriété Sylvie), le chemin de Challat, le chemin de la Montée, trottoirs rue du Temple et rue des Coteaux Fleuris (au droit du groupe scolaire).

- Commission bâtiments, 22 mars et 25 avril.

Les employés communaux nettoieront le proximarché demain et les travaux d'électricité seront réalisés lundi prochain. Les travaux de ravalement de la façade sont différés.

Des devis ont été demandés pour la peinture du couloir de l'école (bâtiment ancien).

- Réunion du syndicat des énergies, 19 avril.

Luc NOLET fait le résumé de la réunion. Le syndicat subventionnera des bornes de recharge de véhicule électrique. Les compteurs Linky devraient être installés à Maligny fin 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

8 mai – la cérémonie commémorative aura lieu à 11h. Rassemblement devant la mairie.

F.C.T.V.A.

Investissement - Nous avons toujours récupéré la TVA sur nos dépenses 2 ans après nos paiements. Le taux de compensation pour les dépenses 2014 est de 15.761%. Pour les dépenses 2015, le taux passera à 16.404%.

Fonctionnement - A partir de cette année, les dépenses de fonctionnement, tant pour les travaux sur des bâtiments publics (sauf les bâtiments qui génèrent des revenus) que pour les travaux de voirie seront pris en compte (1^{er} remboursement en 2018).

Tennis – cette association remercie la commune pour les travaux de démaquage réalisés par l'employé communal.

Fontaine – elle a été remise en service le 14 avril dernier.

Questions des élus

- Xavier DUCHET – demande où en est le dossier de l'école maternelle.

Les élus suggèrent de mettre ce bâtiment en vente.

- Eoliennes – il est proposé l'organisation d'une réunion d'un groupe de travail (3 à 4 personnes), suivie d'une réunion du conseil municipal. Si le conseil municipal était favorable à l'installation d'éoliennes, une réunion publique serait organisée.
- Danièle BROUIN – demande que l'herbe qui a été traitée soit arrachée. Toutefois, elle préférerait que l'herbe soit retirée à la main ou laissée.
- Thierry CORBERON informe les élus que le comité des fêtes a bétonné la halle et remercie la municipalité pour l'achat des fournitures.

Séance levée à 22h 40mn.

REUNION DU 2 JUIN 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. François TURCIN. Thierry CORBERON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Damien GAUTHIER (pouvoir G.ARNOUTS). Olivier SAVARY (pouvoir F.CHAMON).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

VENDREDI 13 MAI 2016

Gérard ARNOUITS relate les faits qui se sont déroulés.

Il informe les élus que le Préfet s'est déplacé pour appréhender la situation.

Etat des lieux - environ 10 maisons sinistrées et 4 propriétaires relogés.

La municipalité aurait accordé au propriétaire de la propriété sise 4 rue de Picardie l'autorisation de mettre une buse de 80 et de faire une terrasse (aucune trace de cette autorisation n'a été trouvée en mairie. Des recherches ont été faites de 1930 à ce jour.

Une réunion avait été organisée en 1990 pour demander aux riverains d'abandonner leur propriété sur le ru ou d'abandonner leur droit d'eau. Les propriétaires avaient refusé que la commune gère ce ru. Il leur avait donc été rappelé que l'entretien leur revenait.

Le propriétaire de la maison sise 4 rue de Picardie est tout à fait favorable à abandonner sa propriété sur le ru, sous réserve de lui laisser la jouissance de la plate-forme qui serait créée.

Pour certains sinistrés, la commune pourrait faire l'avance de caution ou l'avance de charges. Ces frais seront ensuite remboursés par les assurances. Les élus mandatent le maire à toutes les démarches utiles à cette proposition.

Aide matérielle, à voir éventuellement avec Emmaüs et les particuliers qui s'étaient manifestés.

Des boîtes ont été mises chez les commerçants pour recueillir des dons au profit des sinistrés, à l'initiative de particuliers. Une association est en cours de création pour gérer les fonds.

Viticulture - les répercussions se feront sentir sur plusieurs années. La mairie appuiera les requêtes des professionnels.

Toutefois, nous ne pouvons que remercier les viticulteurs qui ont apporté un soutien matériel très précieux.

Certains se sont proposés pour aider la commune pour la remise en état des chemins.

Il est rappelé que les biens assurables ne peuvent pas bénéficier d'aide au titre de la catastrophe naturelle.

En ce qui concerne les travaux communaux, un 1^{er} chiffre a été fait.

Une action citoyenne pourrait être faite avec le nettoyage de la nature (ramassage de bougies, de détritus ...).

Demain, vendredi 3 juin, à 9h, une réunion est prévue avec les techniciens du syndicat du bassin du Serein.

Le Préfet organise une réunion de tous les maires du Département demain, vendredi 3 juin, à 14h 30mn.

Samedi 4 juin, à 10h 30mn, le maire organise une réunion avec les riverains du ru.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de communes - La préfecture vient de nous notifier l'arrêté de projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la CC du Pays Chablisien et de la CC d'Entre Cure et Yonne.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les communes suivantes seront fusionnées : AIGREMONT. ACCOLAY. BAZARNES. BEINE. BERU. BESSY-SUR-CURE. CARISEY. CHABLIS. CHEMILLY-SUR-SEREIN. CHICHEE. COURGIS. CRAVANT. FLEYS. FONTENAY-PRES-CHABLIS. LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. LICHES-PRES-AIGREMONT. LIGNORELLES. LIGNY-LE-CHATEL. LUCY-SUR-CURE. MAILLY-LA-VILLE. MAILLY-LE-CHATEAU. MALIGNY. MERE. NITRY. POILLY-SUR-SEREIN. PONTIGNY. PREGILBERT. PREHY. ROUVRAY. SAINTE-PALLAYE. SERY. SAINT-CYR-LES-COLONS. TRUCY-SUR-YONNE. VARENNES. VENOUSE. VERMENTON. VILLY.

Les élus, acceptent, à l'unanimité, le périmètre proposé.

Réunion du secteur du bassin de captage du Moulin des Fées

Le conseil départemental propose un remembrement sur l'ensemble du BAC de Ligny-le-Châtel, soit environ 3 000 hectares. Le but étant de regrouper les propriétés par nature de culture. Les vignes plantées ne seront pas concernées.

Ce remembrement serait financé à hauteur de 80% par l'agence de bassin et 20% par le département. Une ASA intercommunale devra être créée.

Chaque conseil municipal devra se prononcer. Une réunion avec les exploitants et les propriétaires sera organisée avant que le conseil municipal ne se positionne.

Comptes-rendus de réunions

- Syndicat du collège, le 6 avril (cotisations inchangées, dégradations dans les gymnases).
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, le 19 avril.
- Commission communication, le 9 mai (course cycliste éventuellement reportée en septembre).

INFORMATIONS DIVERSES

Groupe scolaire – Nous avons eu la confirmation que M. Pierre PERRET serait présent pour l'inauguration du groupe

scolaire. La date retenue étant le samedi 15 octobre dans l'après-midi.

Une réunion avec les parents sera organisée courant juin, à cette occasion il leur sera fait visiter les locaux.

Comité malinéen « pour la mémoire »

Ce comité a tenu son assemblée générale le 5 avril dernier et tient à remercier la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

PACS – Les élus sont informés que les Pactes Civils de Solidarité devront être enregistrés par les mairies.

REUNION DU LUNDI 4 JUILLET 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Thierry CORBERON (pouvoir G.ARNOUTS). François TURCIN (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance : Philippe SODOYER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

RECONNAISSANCE de L'ETAT de CATASTROPHE NATURELLE

Le vendredi 13 mai notre commune a connu un événement météorologique exceptionnel.

Dès le samedi 14 mai, un mél a été adressé à la Préfecture.

Un dossier complet est parti en Préfecture le jeudi 19 mai avec chiffrage des dégâts de la commune (entre 100 et 150 000€).

Pour l'instant, en matière de reconnaissance ont été retenues en priorité les communes victimes d'inondations et non pas de ruissellements.

La commission nationale a classé notre commune. Le dossier doit maintenant passer au Conseil des ministres.

Pour la commune les biens sont assurés et pour les autres travaux la Préfecture pourrait nous octroyer une subvention au titre de la DETR et des catastrophes naturelles.

Toutefois, ce classement est indispensable pour certains administrés.

Agriculture et viticulture - le classement ne modifiera pas les prises en charge par les assurances car ce sont des biens assurables. Toutefois, par rapport à l'appellation, aux charges, aux déclarations ...

Sinistrés – ont été relogées 3 familles. La commune a avancé : caution, bail, maison de retraite... L'état a mis en place une aide pour subventionner les communes qui ont participé aux frais de relogement de leurs administrés. Une demande a été faite.

Une réunion a été organisée avec le Syndicat du Bassin du Serein et l'Institut d'Entretien des Rivières. Une étude est en cours sur l'ensemble du bassin versant (bassin de rétention ?...). Dans les années 30 le conseil municipal avait autorisé un particulier à buser le ru. Le propriétaire actuel est prêt à vendre pour l'euro symbolique les berges du ru afin que soit construit un ouvrage adapté. Une réunion a été organisée avec les riverains du ru qui semblent favorables à son aménagement.

BATIMENTS

Groupe scolaire

Cour – Les élus sont informés que la société COLAS pour la réalisation du muret de l'enceinte de l'école a sous-traité avec la société Migennoise de Construction.

Nom – il est proposé 4 styles d'écriture pour le nom «Ecole Pierre Perret». Le modèle a été choisi. Il sera demandé qu'il soit chiffré.

VOIRIE

Chemin « sous Baccarat », il y a des ornières de 50 cm, suite aux intempéries.

L'ensemble des chemins communaux a été endommagé et devra être repris.

MANIFESTATIONS

14 juillet – la commission communication s'est réunie le 28 juin avec les présidents de l'amicale des sapeurs-pompiers et du comité des fêtes afin de programmer la journée.

Course cycliste – elle se déroulera le dimanche 4 septembre. Les mêmes signaleurs seront sollicités.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil d'école - pour information il est remis le compte rendu du 20 juin. La répartition des niveaux par classe sera difficile à gérer pour l'organisation des NAP.

Fontaine – il est remis le rapport d'intervention du 1^{er} juillet de la part d'ECF.

Passage à la TNT – les élus sont informés que des aides peuvent être allouées aux particuliers pour la réception de la TNT.

QUESTIONS DES ELUS

Denis LOROT demande qui a déposé de la terre en Rosette. Maurice BARBE précise que c'est la terre des fossés communaux qui n'a pu être étalée.

Séance levée à 21h 50mn.

ETAT-CIVIL

Année 2015

NAISSANCES

ANDRÉ Hermione Danielle
Marie-Antoinette
Née le 20 mars 2015 à Auxerre

BOURCEY Madeline
Née le 15 décembre 2015 à Auxerre

DAUVISSAT Claire
Née le 20 octobre 2015 à Auxerre

GIROUARD Nolan
Né le 11 mai 2015 à Auxerre

HASSANI Jannat
Née le 27 mars 2015 à Auxerre

LAMBLIN Arthur Pierre Michel
Né le 23 juin 2015 à Auxerre

LECORCHE Mélonie
Née le 17 novembre 2015 à Auxerre

PATTERSON ESLAULT Camélia
Annie Marie
Née le 6 décembre 2015 à Auxerre

PAYET Maëlie Christiane
Née le 11 août 2015 à Auxerre

REMYOT Louis Serge Pierre Alain
Né le 21 octobre 2015 à Auxerre

THOMAS Arthur Eliot Maxime
Né le 13 mai 2015 à Auxerre

MARIAGES

MARTIN Eric Serge Jacques

MACCHI Géraldine Marie Hélène
4 juillet 2015 à Maligny

SAVARY Mathieu

TERRIER Aymeric Stéven
16 octobre 2015 à Maligny

DECES

BOUVET Thierry André
Décédé le 1^{er} juillet 2015 à Auxerre

PAUTOT Robert Fernand
Décédé le 17 décembre 2015 à Auxerre

Transcriptions demandées par l'ONAC.
Actes dressés à Paris le 9 février 2015, conformément
aux dispositions de l'ordonnance du 30 octobre 1945
(article 3) insérée au Journal Officiel du 31 octobre
1945.

HESS Henriette
Décédée le 12 mars 1944 à Auschwitz
(Pologne)

HESS Roger Emile
Décédé le 12 mars 1944 à Auschwitz
(Pologne)

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
du lundi au vendredi de 10h à 12h

Le secrétariat est joignable par
téléphone au : 03.86.47.44.91
ou par fax au : 03.86.47.54.17
ou par mél : « mairie.maligny@wanadoo.fr »



Jours et heures d'ouverture du SIVU du Moulin des Fées (gestion de l'eau potable)

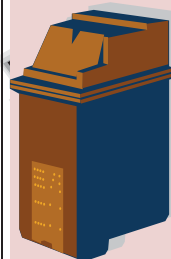
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi
de 9h à 12h
Lundi, Mardi,
Mercredi et Jeudi
de 13h 30min à 17h 30min

Tél : 03.86.47.52.07
Fax : 03.86.47.49.07.



Cartouches

Un bac pour la récupération
des cartouches laser
et jet d'encre vides est
à votre disposition à la déchetterie.



Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est
organisée le mardi matin.
Par respect du personnel nous
préconisons les bacs roulants.
Pour éviter que les déchets ne jonchent les
trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt
le lundi soir.



Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution
peuvent se le procurer en mairie.

Balayage des rues

Les rues sont balayées
une fois par mois.



Pour permettre à l'employé de faire un travail
efficace, il nous serait agréable que vous veilliez
à ne pas stationner votre véhicule dans la rue le
jour du balayage ou que vous le déplaciez lors du
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
tous les jeunes Français
garçons et filles, doivent se
faire recenser à la mairie de
leur domicile, ou au consulat,
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les
trois mois qui suivent votre seizième
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors
une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il
est primordial pour vous de conserver
précieusement : en effet, cette attestation vous
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout
examen ou concours soumis au contrôle de
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de
conduire, et même conduite accompagnée).

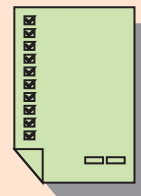


Urbanisme

Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc) des autorisations sont nécessaires.

Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.



Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2017) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2017.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

Centres de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein à Pontigny et celui de l'association Planète Enfance et Jeunesse à Chablis fonctionnent pendant toutes les vacances mais également le mercredi.

Ils sont ouverts de 7h 45min à 18h 30min.

Ils accueillent tous les enfants de 3 à 14 ans.

A Pontigny, le directeur est Roger TONNERRE - tél : 03.86.47.86.12.
Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr

A Chablis, la directrice est Christelle CANOVAS - tél : 03.86.42.06.98.
Mél : alshchablisien@apej.fr



Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.

A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- **lingettes**, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.



Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsiderément ;

Etc

Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

Publicité



Ces autocollants sont à votre disposition à la mairie.

Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 8 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous à la mairie de votre domicile où il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

10 ans + 5 ans

**La validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.**

ATTENTION – les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Par contre, pour les mineurs (moins de 18 ans) les cartes d'identité restent valables 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :

www.diplomatie.gouv.fr

pour plus d'informations.

Passeport

14 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€ (majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de Chablis reçoit
du lundi au vendredi
de 9h à 11h 30mn
et de 16h à 17h

Autorisation de sortie de territoire

Les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1^{er} janvier 2013 (circulaire du 20 novembre 2012).

Site Internet de la mairie

La mairie dispose d'un site internet à l'adresse suivante :

www.mairie-maligny-89.fr

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la commune et les services qui s'y rattachent.

Un bref historique vous donnera peut-être le goût de faire des recherches plus approfondies sur le village.

Des photos de la vie communale vous rappelleront les événements festifs auxquels vous avez éventuellement participé.

Ce site est mis à jour en temps réel. Consultez-le régulièrement afin de connaître l'actualité : travaux sur la commune, manifestations organisées par la municipalité ou les associations, démarches administratives nouvelles...

Permis de conduire

Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduite au format « carte de crédit ».

Un titre unifié au niveau européen mais le principe du permis à points ne change pas.

Un titre sécurisé et plus pratique. Le nouveau permis contiendra une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude.

Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite. Les permis seront envoyés directement au domicile du titulaire.

Ne pas se déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis. En effet, tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de permis de conduire existants seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015



Crèches

Les Petits Sereins à Pontigny – 2 bis rue Saint-Thomas – tél : 03.86.47.53.46 – mél : petits-sereins@mbfssam.fr

Arc en Ciel à Chablis – 7 rue du Cantara – tél : 03.86.42.12.12. – mél : arc-en-ciel@apej.fr

La gestion de ces établissements est assurée par la Mutualité Française Côte d'or-Yonne.

Déchèteries

Maligny – rue Gaston Houssier

Lundi et mardi de : 8h 30mn à 12h

Mercredi et jeudi de : 13h 30mn à 17h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et
de 13h 30mn à 17h.

Chablis – route d'Avallon

Lundi et mardi de : 13h 30mn à 17h

Mercredi et jeudi de : 8h 30mn à 12h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et
de 13h 30mn à 17h.

Quelques points du règlement intérieur

* L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3.5t (PTAC) et aux tracteurs agricoles.

* Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le quai surélevé et pour le déversement des déchets dans les conteneurs.

* Les usagers doivent quitter ce quai dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site.

* La circulation dans l'enceinte des déchèteries se fait, à vitesse réduite, dans le strict respect du code de la route et de la signalisation en place.

* Il est formellement interdit de descendre dans les bennes, de monter sur les murets, de fumer et d'allumer du feu dans l'enceinte des déchèteries.

* Toute récupération est interdite.

* Les animaux doivent rester dans les véhicules.

* Il est indispensable de prévoir la main d'œuvre nécessaire au déchargement des déchets.

Le règlement complet est à votre disposition dans les déchèteries.

Renseignements au : 03.86.18.92.42.

mél : ccom3@wanadoo.fr



Ecoles de musique et de danse du pays chablisien

A **Pontigny** - 2 bis rue Saint-Thomas

tél : 03.86.31.65.56.

mél : ecolemusiquedanse.ccv5@orange.fr

Directeur : Jean De Wever

A **Chablis** – 7 rue du Cantara

tél : 03.86.42.13.70.

mél : emd pays-chablisien@wanadoo.fr

Directeur : Jean-Michel COSTAL



Marche

Tous les vendredis, à partir de 14h, départ d'une marche « tranquille » avec les personnes présentes.

Rendez-vous dans l'espace Lafarge.

Pas d'inscription, pas de contrainte, pas de compétition, juste le plaisir de faire connaissance ou pas.

GYM

Tous les vendredis matin de 10h à 11h des séances de gym « douce » sont dispensées dans la salle Lafarge.

CHRONIQUE METEO

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés mi-juillet 2015. Voici la météo à Maligny, de fin juillet 2015 à juillet 2016.

Juillet 2015 : 9 mm

Le 20 juillet, je conclusais mon article en prédisant que juillet 2015 battrait des records. Ce fut un mois exceptionnellement sec, le plus sec depuis 1951. Malgré le froid de la dernière semaine (19° seulement l'AM du 26), juillet aura été le 3^{ème} mois le plus chaud depuis 1900. En raison de la sécheresse, notre secteur Serein-Amont est toujours en jaune mais l'est du département, l'Armançon-Amont est en rouge et les restrictions d'eau importantes.

Août 2015 : 27 mm

La chaleur est de retour. Le 2 août, avec 32° à l'ombre et un vent de SE tourbillonnant, un feu ravage des hectares de chaumes et de cultures sur la route de la ferme des Jeiges. Plusieurs centres de secours s'activeront avec les pompiers de Maligny pour circonscrire l'incendie. Des mini-tornades réactivaient les lisières de feu que les hommes venaient juste d'éteindre. Le 9, un orage, à 5H du matin, va apporter 16 mm dans le pluviomètre mais ne pas mettre fin à la grosse chaleur qui se maintiendra jusqu'au 13. Pas besoin de petite laine pour observer les étoiles filantes dans la nuit du 12 août, juste de la patience, une toutes les 3 minutes en moyenne. Le 13 les orages passent à l'ouest, nous ressentons seulement les coups de vent. 10 mm pour le 15 août puis beau temps jusqu'à la fin du mois. C'est le 3^{ème} été le plus chaud depuis 1936.

Septembre 2015 : 114 mm

Dans la nuit du 31 au 1er, l'orage va engendrer de fortes précipitations. 70 mm pour cette première journée du mois, alors que Chablis totalisera 100 mm avec de la grêle et le Tonnerrois 130 mm. Une pluviométrie qui va accélérer le début des vendanges qui commenceront le 7. Fraîcheur en début de mois. Retour des pluies orageuses dès le 12. Le 16, l'averse fait chuter la température de 9°. Le vent souffle à 90 km/h en rafales. Temps perturbé en général avec encore des vents forts de NE en fin de mois. Le 28, éclipse totale de lune entre 4H 11 et 5H 26 du matin. La nuit était bien dégagée, il faisait 5°. La super lune de sang annoncée par les médias n'a pas déçu les courageux.



Octobre 2015 : 56 mm

Une bande de 40 grues est observée au-dessus du village. Le 3, 11 mm. Pendant ce temps de violents orages éclatent dans les Alpes Maritimes : inondations et une vingtaine de victimes. Le vent s'oriente au S et on atteint facilement 21° l'AM. Le 12, changement de temps annonçant une semaine anormalement froide avec des températures < de 8° à la normale. Brouillard le 14, le 18 et le 19. Beau temps ensuite. Du 25 au 31 des grues passent tous les jours.



Novembre 2015 : 60 mm

Une belle première décade.

Les températures atteignent 19° l'AM, même 23 ° le 7. On se croirait au printemps. C'est bien l'été de la St-Martin. Les fleurs n'ont jamais été aussi belles. Temps bien sec jusqu'au 19. Les attentats du 13 à Paris viennent rompre cette harmonie. 33 mm le 20. Première gelée le 23 avec -2° puis -4° le lendemain.

Décembre 2015 : 25 mm

Quelques températures négatives le matin de la première quinzaine mais il fait plutôt doux. 17° le 17 dans l'AM, 18° le 18. Les températures sont élevées, à la baisse par contre le prix du carburant dont personne ne se plaint. Encore 15° le jour de Noël. On peut assister à de superbes levers de soleil.

Mois de décembre le plus chaud depuis 1936. Température moyenne de 8,6°, soit 4,5° au-dessus de la moyenne. Peu de précipitations et un ensoleillement exceptionnel de 118 H pour un mois qui en compte d'habitude une cinquantaine.



Récapitulatif de l'année 2015 : 679 mm

Janv : 95 mm Fév : 45 mm Mars : 52 mm Avr. : 81 mm Mai : 82 mm Juin : 33 mm
Juil. : 9 mm Août : 27 mm Sept : 114 mm Oct. : 56 mm Nov. : 60 mm Déc : 25 mm

Avec 679 mm, cette année 2015 affiche 81 mm de moins que la moyenne de ces 26 dernières années à Maligny, moyenne égale à 760 mm. Après 2014 et 2011, 2015 s'inscrit comme l'année la plus chaude depuis 1900, avec 1 ° au-dessus de la normale.

Janvier 2016 : 71 mm

Brouillard pour ce 1^{er} janvier. Temps perturbé jusqu'au 13. Le froid s'installe à partir du 14. Quelques flocons le 15 et le 17 une couche d'1cm de neige sur les toits. Le 19 et le 20, encore des grues qui descendent vers le sud, pourtant une bande d'une centaine de ces infatigables voyageurs file vers le nord. Le 21, c'est tout blanc de givre car il a fait -8° au petit matin. Beau temps puis retour de la douceur en fin de mois avec la pluie et des vents forts.



Février 2016 : 78 mm

Du grésil le 3. Le 9 le vent souffle à 90 km/h, conséquence de la tempête Ruzika qui bataille dans le NO de la France. Les précipitations de début de mois font passer le Serein en vigilance jaune. Il atteint la cote de 4,50 m le 11. Toujours des averses, encore du grésil le 14 et le Serein déborde à nouveau et remonte à 4,65 m le 16. Dès le 19, de nombreuses grues « remontent » et le 28, avant-dernier jour du mois en cette année bissextile, voit grésil et neige fondue l'honorer de leur présence.



Mars 2016 : 66 mm

37 mm en début de mois et le Serein déborde une nouvelle fois, atteignant la cote de 4,50 m. Des températures matinales souvent négatives pour ce mois. Beau temps du 11 au 24. Le vent des Rameaux est orienté NE, je vous laisse juge de constater s'il sera le vent de l'année. Temps pluvieux du 25 au 31 avec des rafales de SO à 80 km/h le 28.



Avril 2016 : 80 mm

A partir du 6, le Serein déborde légèrement, inutile de préciser que le temps reste à la pluie. A compter du 8, les températures s'élèvent et il fait beau la journée jusqu'au 14. S'il pleut quand même, c'est la nuit. 20 mm le 15 avec un fort vent de SO. Il fait beau du 17 au 22. Les cerisiers et les pruniers sont en pleines fleurs. Dès le 24 les gelées matinales reprennent. La protection par aspersion fonctionne. Le 27, la « gelée noire » frappe une partie du vignoble chablisien mais épargne Maligny. Pourtant la récolte n'est pas encore rentrée, l'année est longue pour le vigneron entre le débourrement et la vendange, et les aléas climatiques susceptibles de se déchaîner à tout moment. Le 28, mini-séisme en Charente Maritime, un peu loin pour sentir la terre trembler. 13 mm le dernier jour du mois.

Mai 2016 : 233 mm

Beau temps avec le vent orienté au N ou à l'E. Plus de 30° du 6 au 8. Le vent tourne au S. 43 mm de précipitations dans les cinq jours suivants. Le 12, il pleut toute la journée. Mais c'est le 13 qui restera gravé dans la mémoire malinéenne. Sur un sol déjà gonflé par les pluies de ce début de printemps, arrive un orage du NE et chacun sait que les orages venant de cette direction sont toujours les plus redoutés dans notre région. (Tiens, le vent des Rameaux 2016!) Eclairs et tonnerre sont impressionnants mais les trombes d'eau accompagnées de grêle sont bien plus conséquentes et s'abattent sur le haut du finage sans discontinuer à partir de 16H30, enfin si, une petite accalmie de 10 min avant une autre vague pluvieuse. La température chute de 8°. Les grêlons vont dévaster les vignes épargnées par la gelée, cassant les talles, hachant les feuilles. Les terres saturées vont laisser les eaux venues du ciel courir le long des pentes, envahir les fossés et se regrouper à la moindre intersection en charriant cailloux et végétaux. Le ru des Vaurelaines, au débit si modeste d'ordinaire, à tel point que murets, jardinages et diverses plantations ou entraves parsèment son lit naturel, va gonfler, prendre de la vitesse au passage de l'ancienne « Ligne », s'étaler ensuite mais ne pas trouver suffisamment de place pour rejoindre le Serein. Une montée spectaculaire de ses eaux qui vont envahir les caves et sous-sols rue de Méré puis les maisons dans les rues de Picardie et des Maisons Rouges, une énergie propre à ébouler les murs des granges ou des parcs de cette partie du village. Des rues transformées en cours d'eau, des maisons inondées et emplies de boue, devenues inhabitables, des vies en danger, voilà le triste bilan de cette journée du 13 mai retracée plus précisément dans un autre article de ce bulletin. Plus de 60 mm en plein cœur du village mais vraisemblablement plus de 100 mm sur le haut du coteau. A l'entrée de Maligny, les eaux de Moraine ont coupé la route et la source activée recouvrira la chaussée de la rue des Coteaux Fleuris pendant plusieurs jours.

Partout ailleurs dans le village, on éponge, on nettoie, on vide les caves qui se remplissent au fur et à mesure car les sources n'en finissent plus de rejeter l'eau absorbée. Des filets d'eau jaillissent d'un peu partout. On profite quand même de 4 jours d'accalmie.

Les températures repartent à la hausse le 25. De nouveaux orages sont à craindre. Le 27, ils éclatent dans la nuit puis dans l'AM. Pas méchant pour nous, mais le ciel est noir d'encre au S. Pas étonnant, un épisode de grêle dévaste totalement le vignoble sur St Bris, Chitry, Préhy ... puis poursuit sa course folle vers le Tonnerrois pour s'attaquer aux cultures.

7 mm le 28 puis 16 le lendemain, des pluies orageuses qui sont bien plus importantes dans d'autres endroits de l'Yonne comme St Martin d'Ordon ou Chemilly, Beaumont, Gurgy.

Le 30 au petit matin, il est déjà tombé 12 mm. La préfecture lance une alerte orange « fortes précipitations et risque d'inondations ». Chez nous, on enregistrera 33mm supplémentaires mais c'est une pluie continue et régulière qui fait encore gonfler le ru des Vaurelaines mais de façon raisonnable. Ailleurs en Puisaye, dans le Tonnerrois, le Sénonais, les inondations sévissent. La crue de l'Ouanne s'annonce supérieure à celle de 1910, l'alerte rouge est déclenchée dans le Loiret puis en Seine et Marne avec la crue historique du Loing.

Il faut remonter à 1958 pour trouver une telle ampleur de précipitations.



Juin 2016 : 85 mm

Un début de mois marqué par les inondations dans l'Yonne mais aussi en région parisienne.

Le Serein n'est pas en reste et atteint la cote de 5,25 m au grand pont le 3. La place du lavoir est sous les eaux et de nombreuses prairies sont inondées.

Quand le ciel est bien clair en début de nuit, on peut observer en se tournant vers le S, trois planètes en même temps : Jupiter la plus lumineuse, Mars la rouge et Saturne petit point brillant dont les anneaux ne vous apparaîtront qu'à travers l'oculaire d'une lunette astronomique.

Vigilance orange pour les orages le 8 mais rien pour nous : Ouf ! Il fait tout de même 32° à l'ombre. Le 9 le Serein coule boueux et déborde encore. Le 10 son maximum est à 4,55m. Des averses jusqu'au 20. Le déficit de soleil est de 50 %. Le Serein déborde à nouveau. Le 21, pour la fête de la musique, le soir, finalement il fait beau et assez chaud. La fin du mois se termine plutôt sous les nuages. Forte chaleur seulement le 22 et le 23.



Juillet 2016 : 13 mm

Eclaircies et beau temps jusqu'au 11. Le vent du N maintient d'abord les températures mais il fait 35° à l'ombre le 10. Il faisait bien chaud sous les bâches des stands montés pour accueillir les participants du repas de quartier au pied de l'arbre de la liberté dont l'ombre a profité quand même aux jeunes enfants.

Le 5, la sonde Juno de la NASA s'est placée en orbite autour de Jupiter pour cartographier les champs gravitationnels et magnétiques de cette planète qui brille toujours fortement dans le ciel nocturne.

Le 6, coups de klaxon dans la nuit : le Portugal est en finale de l'Euro. Le lendemain, coups de klaxon, cette fois c'est la France qui accède à la finale. Le dimanche 10, quelle que soit l'issue de la rencontre, on aura encore des coups de klaxon. Vous connaissez la fin de l'histoire.

Orage le 12 au soir, puis après 12 mm en deux jours, le 14 juillet voit la pluie cesser vers midi laissant les festivités se dérouler normalement avant d'apprendre, en rentrant après le feu d'artifice, la tragédie survenue à Nice.

Il fait très chaud du 17 au 20 avec une pointe à 36° à l'ombre le 19. On ne peut parler de canicule car les nuits restent relativement fraîches, en dessous de 20°. La moisson bat alors son plein. Le temps va rester au beau avec un régime d'éclaircies et des températures raisonnables pour un mois d'été, le vent orienté N, NO ou NE. Les orages prévus autour du 23 ne sont pas passés ici et le pluviomètre n'a enregistré qu'un millimètre, juste de quoi faire sortir les escargots. Une dernière semaine bien agréable où il n'y a que les jardiniers pour se plaindre de la sécheresse naissante : le 31, ça fait 17 jours qu'il n'a pas plu en dehors du tout petit mm cité plus haut.

Peu d'eau en juillet, rien d'étonnant après tout ce qui est tombé avant (613 mm pour les six premiers mois de l'année), les équilibres finissent toujours par se rétablir. On pourrait prédire un mois d'août bien ensoleillé et sec mais, en matière de météo, la prudence reste de rigueur, même si je prendrais bien les paris.

Luc Nolet

LES AMIS DE L'ÉCOLE

L'association « les Amis de l'École » regroupe des parents d'élèves bénévoles, dont le but est d'aider financièrement les enseignants à effectuer des sorties sportives (dont la piscine pour toutes les classes, qui représente un budget conséquent) ou éducatives, ainsi qu'un séjour à la neige tous les 3 ans pour les classes de CM (en fonction des enseignants). A ce titre, nous organisons différentes manifestations réparties durant l'année scolaire de la manière suivante :

- ✓ tenue d'un stand lors du marché de Noël (nouveau 2015),
- ✓ le « jeu des dindes », fin décembre,
- ✓ le défilé du carnaval, courant février,
- ✓ une vente de biscuits Mistral (nouveau 2015) en avril,
- ✓ et bien sûr, la kermesse en juin.



L'année prochaine, nous aurons le plaisir de retrouver le nouveau groupe scolaire pour notre kermesse, qui depuis 2 ans s'est déroulée au lavoir. Ce fut pour nous une bonne expérience, et pour certains un petit retour nostalgique avec un bon succès à la clé.

Nous accueillerons avec plaisir les nouveaux parents d'élèves lors de notre prochaine assemblée générale.

En attendant, je vous souhaite à tous, au nom de l'association, de bonnes vacances ; que les enfants reviennent en forme pour profiter de leur nouvel espace, et que cette rentrée soit placée sous le signe de la tolérance et de la joie.

Le président,
Éric Martin

A.D.M.R.

Services à la personne et à domicile avec l'ADMR

L'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs est bien connue pour les services qu'elle rend aux personnes, qu'elles soient retraitées ou plus jeunes, autonomes ou dépendantes, seules ou en couples, avec ou sans enfant. C'est l'aide au maintien et à l'amélioration de la vie des personnes âgées à leur domicile, l'aide aux familles et notamment la garde d'enfants à domicile, l'aide à l'autonomie des personnes, quel que soit leur âge....



Bénévoles, salariées et invités lors de l'AG 2016 à Méré



Les membres du bureau de l'association de Ligny et ses environs

La démarche

Dès que la demande est enregistrée, émanant de la personne elle-même, de son entourage ou de divers organismes, une visite, au domicile de la personne concernée, par un bénévole de l'association est programmée. Elle permet d'évaluer les besoins et la fréquence des interventions. Dans tous les cas, une solution personnalisée est proposée qui respecte les souhaits et les besoins du demandeur et/ou le plan d'aide établi par les financeurs. En fonction de ces éléments, un devis gratuit est établi. Dès son acceptation, les interventions commencent.

Dimension humaine

Actuellement une vingtaine de bénévoles et une coordinatrice de proximité salariée assurent la gestion et le fonctionnement des services. Une quinzaine d'aides à domicile, formées, professionnelles, interviennent, quels que soient les circonstances et les imprévus (maladies, congés ou autres), chez les personnes aidées, selon le planning préétabli.

Téléassistance Filien ADMR

Pour continuer à vivre à son domicile, en toute sécurité, le système de téléassistance Filien permet d'obtenir de l'assistance ou d'être rassuré. Grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre, à tout moment et quelle que soit la raison, la personne est mise en relation avec un professionnel, à l'écoute, prêt à réagir et à trouver une solution au problème.

Crédit d'impôts

Une attestation fiscale annuelle à joindre à la déclaration de revenus sera remise à la personne. Elle permet, selon la situation, de récupérer 50% des sommes dépensées auprès de l'ADMR.

Contacts à Maligny :

Sylvette Nolet, tél : 03.86.47.48.99 ;

Téléassistance : Mireille Bonnet, tél : 03.86.47.47.44

**Maison des services à Ligny : ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;
tél : 03.86.98.01.41.**

COMITE de ST-VINCENT

Le Comité de St Vincent de Maligny avait convié tous les habitants à fêter St-Vincent, samedi 23 janvier.

Belle affluence pour la célébration religieuse à 11H qui réunissait les quatre villages de La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny, et Villy en l'église Notre-Dame de l'Assomption de Maligny.

Vers midi, vin d'honneur en commun, offert par le Comité de Maligny, avec dégustation de brioche, bénite par l'abbé Fira. Les nombreuses personnes présentes ont pu découvrir la cuvée 2015 prometteuse et apprécier la cuvée 2014.

Même si la célébration de 2017 se déroulera soit à Villy, soit à Lignorelles, le Comité de St-Vincent de Maligny, fier du succès de cette année, se lancera peut-être dans l'organisation d'un repas de St-Vincent à l'image d'autres comités, afin de renouer avec la tradition, mais c'est une décision qui sera prise au cours d'une prochaine réunion avec l'ensemble des viticulteurs, « après vendanges » comme on dit dans la profession.

Le Bureau



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers tiennent à remercier les habitants de Maligny pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur passage pour les calendriers.

Notre choucroute a rencontré aussi un fort succès avec une centaine de convives.

En ce qui concerne le méchoui du 14 juillet il a dépassé les 140 invités.

Nous vous donnons donc maintenant rendez-vous pour notre prochaine manifestation qui sera la choucroute, le 29 octobre 2016.

Nous vous rappelons que depuis 2010, le service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne (SDIS) ne prend plus en charge la destruction des nids d'insectes. Cependant, en accord avec la municipalité de Maligny, le CPI (centre de première intervention) continue la destruction des nids d'insectes sur la commune. Pour cela, il suffit de contacter la mairie, au 03.86.47.44.91(mél : mairie.maligny@wanadoo.fr) ou bien le caporal-chef Di-Blas Gilles au 06.87.07.94.94.

Le président,

Gilles DI BLAS

COMITE MALINEEN « POUR LA MEMOIRE »

Le Comité Malinéen « Pour la Mémoire » est une association créée le 21/11/2011 par M. Roger Séguinot président fondateur, Mme Eliane Eskenazi-Laurent, secrétaire et M. Paul Chytelman trésorier, dont le but est de perpétuer la mémoire des personnes de la commune de Maligny, victimes des conflits impliquant les résidents de la République Française (victimes civiles et militaires) sans distinction de religion ou d'origine.

Cette association a pour but également d'organiser la cérémonie consacrée à la journée de la déportation qui a lieu chaque année, le dernier week-end du mois d'avril.

Lors de l'assemblée générale 2016, le Comité Malinéen a décidé d'honorer la mémoire de la famille Hess en achetant 5 arbres qui seront plantés nommément dans la forêt des martyrs de Jérusalem par l'intermédiaire du KKL France, représentant la mission Yad Vashem, qui est un mémorial israélien construit en 1953 par le Parlement Israélien, en mémoire des victimes juives de la Shoah perpétrée par les nazis pendant la seconde guerre mondiale. Il couvre tout le sommet de la colline située à l'ouest de Jérusalem, un peu à l'écart de la ville. En ce qui concerne M. Marco Eskenazi, la même opération a été effectuée par sa fille le 27 mai 2008.

L'une des missions de Yad Vashem a été de planter la Forêt des Martyrs, à raison de 6 millions d'arbres symbolisant les 6 millions de juifs qui ont péri aux mains des nazis durant cette guerre. Nous venons de recevoir de cet organisme le document attestant l'achat de ces arbres, dont nous joignons ci-dessous la photocopie.

La prochaine cérémonie de la déportation 2017 aura lieu le samedi 29 avril.

Depuis notre assemblée générale, nous avons appris avec tristesse le décès de M. Paul Chytelman, grande figure de la résistance, ancien déporté d'Auschwitz, qui a consacré le reste de sa vie à témoigner, notamment dans les collèges et lycées, auprès des jeunes générations, de l'horreur vécue pendant sa déportation.

Le Président, Charles MEUNIER



COMITE DES FETES

Chers lecteurs,

L'année 2016 a bien commencé avec la traditionnelle paëlla en mars. Nouveauté cette année ... le dimanche midi, à refaire ... très grand succès.

La chasse aux œufs s'est déroulée sous un beau soleil de printemps et réuni un grand nombre d'enfants de Maligny dans la joie et la bonne humeur.

En mai, deux manifestations ont été annulées :

Le concours de boules, pour de violents orages la veille ; une grande solidarité s'est mise en place dans le village pour venir en aide aux sinistrés (une pensée pour eux).

Fin mai, la course de vélos organisée par le Vélo-Club-Auxerrois (nous assurons la restauration) également annulée pour mauvais temps et pénurie de carburants. Cette manifestation est reportée en septembre.

Début juillet, week-end magnifique, tout pour réaliser un très beau feu de St-Jean.

Belle participation des habitants du village et de ses alentours.

Des spécialités portugaises à déguster et une animation musicale pour agrémenter la soirée.

Le traditionnel 14 juillet, jeux, restauration, retraite aux flambeaux accompagnée par le groupe la Banda en attendant le feu d'artifice.

Les prochaines dates à retenir :

Le 04 septembre : la course cycliste organisée par le Vélo-Club-Auxerrois

Le 17 septembre : concours de boules (restauration sur place)

Sans oublier le marché de Noël le 04 décembre ...

Les membres du comité se joignent à moi pour vous remercier de votre participation massive lors de nos différentes manifestations.

Je tiens à remercier tous les membres du comité, qui réalisent un excellent travail, toujours un moment de convivialité ainsi que la mairie de Maligny pour la mise à disposition de ses diverses structures et de son matériel.

Merci à tous.

Le Président
Thierry CORBERON



CLUB DE L'AMITIE

Rejoignez-nous au club de l'amitié, le jeudi, de 14 heures à 18 heures, tout au long de l'année

Nous vous proposons de jouer et de prendre un bon goûter dans la bonne humeur. Les personnes qui désirent se livrer à des travaux manuels, tricot, crochets ou autres sont les bienvenues.

Le 24 avril, nous sommes allés déjeuner à la ferme de Méré, chez Monsieur et Madame RABUAT. Nous avons pu déguster le canard sous toutes ses formes : foie gras, cuisses de canard au Chablis, gésiers.

La sortie du 29 juin au hameau Dubœuf à Romanèche-Thorins a été annulée faute de participants.

Le 9 septembre nous partons au soleil à Salou, au sud de Barcelone, les inscriptions sont closes, le quota est atteint. Les adhérents et non adhérents étaient acceptés.

Le 25 septembre, un repas est prévu à l'auberge du Cléon à Carisey. Toutes les personnes qui souhaiteraient se joindre à nous seront les bienvenues.

Du 20 au 25 novembre, nous proposons à tout le monde de découvrir l'Autriche, la magie des marchés de Noël au Tyrol, prix 490€ tout compris. Chaque soir, un orchestre assurera l'animation, il y a encore des places.

L'assemblée générale se tiendra le samedi 19 novembre et sera suivie d'un repas au caveau, concocté par Monsieur CAMU. L'après-midi se terminera par notre tombola.

AVIS DE RECHERCHE - Madame SOWINSKI Janine, présidente du Club de l'Amitié, aimerait passer le flambeau. Contactez-la au 03.86.47.41.54.

Janine SOWINSKI

ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

Nous voilà 37 adhérents, participant à nos rencontres, les 3^{ème} lundi de chaque mois afin de passer un après-midi de jeux, de bavardage et de plaisir.

Dans notre année nous avons organisé 2 repas au lycée Vauban, et le CIFA à Auxerre. Toujours un délicieux moment, nous étions nombreux, nous organisons les transports.

Pour la fin de l'année, afin de marquer le Noël, nous avons mis en place un déjeuner au lycée Vauban, le mardi 29 novembre 2016 à 12h. Espérons que nous serons nombreux. Un mardi, pourquoi ? Les élèves ne travaillent pas le dimanche.

Un téléphone vert est à la disposition de chacun et chacune en cas de besoin pour les renseignements et l'écoute, en cas de besoin, chaque jour, de 11h à 23h, au n°08 00 00 50 25, ainsi que la mutuelle santé avec Harmonie Mutuelle.

Nous remercions Monsieur le Maire et le conseil municipal pour l'aide qu'ils nous apportent.

Venez nous rejoindre.

Monique FERRAND

TENNIS CLUB de MALIGNY

Avec ses 28 adhérents dont 10 jeunes de moins de 18 ans, le T.C. Maligny n'est pas un grand club mais maintient sa présence au sein du tennis icaunais.

Tout d'abord par son école de tennis qui accueille les enfants encadrés par un moniteur de Profession Sport Yonne, d'octobre à juin, au gymnase de Ligny pendant la mauvaise saison, puis sur ses courts extérieurs (huit participants à la saison 2015-2016). Si des parents souhaitent inscrire leur enfant pour la rentrée, c'est le moment de se renseigner auprès du club, 8 places sont déjà réservées mais nous avons la possibilité de faire un autre groupe de huit.

Ensuite par son tennis loisirs et ses cartes vacances qui permettent de jouer au moment où la météo est la plus favorable ou le temps moins compté.

Enfin par l'engagement de ses équipes dans le championnat départemental avec une équipe masculine évoluant parmi l'élite départementale avec ses joueurs bien classés sur le plan individuel. Ces derniers participent d'ailleurs à de nombreux tournois et glanent les points nécessaires à leur futur classement, dont la dénomination déroute souvent les personnes peu averties en la matière. Si je vous dis que le capitaine de l'équipe est 15/2 cela parlera à certains mais pas à d'autres. Sachez, en tout cas, ne pas vous moquer d'un joueur dont on vous aura dit qu'il est zéro, je connais nombre de tennismen qui souhaiteraient posséder ce classement et pas seulement à Maligny.

Malheureusement, cette saison, l'équipe féminine n'a pu participer au championnat mais cette compétition revenant chaque année, comme les hirondelles, la capitaine verra peut-être de nouvelles joueuses rejoindre le noyau actuel. Elles seront vraisemblablement attirées par la performance des françaises Kristina Mladenovic et Caroline Garcia qui se sont imposées en double à Roland Garros. C'est pendant ce tournoi que le club a participé à la fête du tennis organisée par la FFT (fédération française de tennis) et les courts ont connu une belle affluence le samedi 28 mai. L'orage du matin a laissé place à un bel AM propice à la découverte du tennis pour les uns ou la reprise pour d'anciens adhérents du club.

Le double pourrait inciter aussi des joueurs à rejoindre le club puisqu'à Wimbledon, autre tournoi majeur, deux équipes françaises se sont affrontées en finale et Pierre-Hugues Herbert et Nicolas Mahut ont soulevé le trophée. En dehors de la couleur verte des courts, le rapprochement avec le gazon anglais pourra se faire avec les quelques herbes qui envahissent régulièrement les fissures qui, elles, ne cessent de s'agrandir et perturber le jeu. Plus ludique et spectaculaire que la partie en simple, le double représente un potentiel intéressant pour notre sport puisqu'il se conjugue au masculin, au féminin et au deux à la fois avec le mixte.

Le Président, Luc Nolet.



Porte ouverte du 1er août 2015



Fête du tennis du 28 mai 2016